

Régie départementale du train du Montenvers

Recueil des actes administratifs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Séance du 6 mai 2026

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Avis de Publication

Monsieur le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que :

- Le registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 6 mai 2026 (Délibérations n° CA-RTM-2026-18 à CA-RTM-2026-23) a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 2 juin 2026.
- Les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 2 juin 2026 et sont exécutoires à compter du 2 juin 2026, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Dernières publications effectuées :

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 21 Mai 2025
(n° CA-2025-15 à CA-2025-18), publié le 9 juin 2025**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 28 janvier 2026
(n° CA-2025-19 à CA-2025-23), publié le 23 juillet 2025**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 17 septembre 2025
(n° CA-2025-24 à CA-2025-29), publié le 29 septembre 2025**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 27 octobre 2025
(n° CA-2025-30 à CA-2025-37), publié le 18 novembre 2025**

**Registre complémentaire des délibérations de la séance du Conseil d'administration
du 27 octobre 2025, (n° CA-2024-38 à CA-2024-45), publié le 21 novembre 2025**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 26 novembre 2025
(n° CA-2025-46), publié le 10 décembre 2025**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025
(n° CA-2025-47 à CA-2025-52), publié le 19 décembre 2025**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 28 janvier 2026
(n° CA-2026-RTM-01 à CA-2026 RTM-09), publié le 25 février 2026**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 25 février 2026
(n° CA-2026-RTM-10 à CA-2026 RTM-12), publié le 10 mars 2026**

**Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 31 mars 2026
(n° CA-2026-RTM-13 à CA-2026 RTM-17), publié le 23 avril 2026**

Avis affiché ce jour sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 02/06/2025

Le Président de la Régie départementale
du train du Montenvers,

Daniel DEPLANTE

ORDRE DU JOUR

N°	OBJET
CA-RTM-2026-18	COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
CA-RTM-2026-19	AFFECTATION DES RESULTATS 2025
CA-RTM-2026-20	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
CA-RTM-2026-21	CONVENTION OCCUPATION LOCAUX ENTRE RTM ET RTMB
CA-RTM-2026-22	AOT POUR UN COMMERCE DE TYPE « PETIT CAFE MOBILE »
CA-RTM-2026-23	GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU SERVICE PUBLIC DU TRAIN DU MONTENVERS AU PROFIT DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers

Séance du 6 mai 2026

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers, dûment convoqué le 21 avril de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni de droit en visioconférence, le 6 mai 2026 à 18h00, sous la Présidence de séance de M. Daniel DEPLANTE, Président de la Régie départementale du train du Montenvers.

Administrateurs présents en visioconférence :

M. Stéphane BRASSAC,
M. Daniel DEPLANTE,
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET,
Mme Fabienne DULIEGE,
Mme Marie-Christine FAVRE,
Mme Agnès GAY,
M. Éric GAZANION,
Mme Patricia MAHUT,
Mme Magali MUGNIER,
M. Martial SADDIER,
M. Lionel TARDY.

Sont absents et représentés :

Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE,
Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,
Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE,
Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE
Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET,
M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.

Invités et excusés :

Mme Cathy ATHANASE,
M. François DAVIET,
Mme Marion GAUBERT,
M. Fabien SAGUEZ.

Assistent à la séance en visioconférence :

M. Victor MENORET, Manager de transition de la Régie départementale du Train du Montenvers,
M. Jérôme DUSSERT, Directeur du Département de la Haute-Savoie en Charge des DSP,
Mme Yannick PREBAY, Directeur général des services (DGS) du Département de la Haute-Savoie,
M. Patrice VIVIER, Directeur général adjoint DGA infrastructures et Mobilités du Département de la Haute-Savoie.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
Séance du 6 mai 2026
N° CA-RTM-2026-18

RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Stéphane BRASSAC, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Agnès GAY, M. Éric GAZANION, Mme Patricia MAHUT, Mme Magali MUGNIER, M. Martial SADDIER, M. Lionel TARDY.		
Représentés (pouvoir)			
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE, Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. François DAVIET, Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	21	Adopté à l'unanimité	
Présents :	11	Voix "Pour"	17
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	17	Abstention	0

Exposés des motifs

Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice a été validé par Madame la Payeuse départementale ainsi que par les services de la Régie, conformément aux procédures réglementaires en vigueur. Ces validations attestent de la régularité et de la sincérité des opérations comptables et financières retracées dans ledit document.

Le présent Compte Financier Unique est désormais soumis à l'approbation des administrateurs du conseil, afin qu'ils en délibèrent et statuent sur l'arrêté des comptes de l'exercice concerné, dans le respect des dispositions statutaires applicables.

Préambule

L'exécution du budget 2025 permet de dégager un excédent de :

- 1 177 004,63 € pour la section d'exploitation ;
- 3 338 101,42 € pour la section d'investissement.

Il sera proposé au Conseil d'administration d'affecter l'excédent d'exploitation de 1 177 004,63 € au financement des dépenses d'exploitation à hauteur de 477 004,63 €, le solde étant inscrit en compte de réserve en section d'investissement pour 700 000,00€.

Section d'exploitation :

A. Recettes sur l'exercice 2025

Les **recettes de gestion** ont été perçues pour un montant de 14 877 212,11 € HT. Elles se décomposent comme suit :

- 14 529 677,67 € HT, issus de la vente de titres de transport
- 331 621,01 € HT liés essentiellement à la location d'espaces de bureaux et de parkings à la Compagnie du Mont-Blanc sur le site de la gare de départ du train.

Les recettes du chapitre 13 comptabilisent 725 626,89€ :

- 559 849,65 € de variation de stocks
- 165 777,24 € d'indemnités perçus (CPAM + IFC).

Les produits exceptionnels de 330 117,81€ correspondent à la dette sociale des provisions de CP, RTT et heures supplémentaires des agents en date du 1^{er} novembre 2024.

B. Dépenses sur l'exercice 2025

Les **dépenses réelles de fonctionnement** d'un montant de 14 991 236,73 € se décomposent comme suit :

- **011 - Charges à caractère général** : 4 483 810,37 €
- **012 - Charges de personnel** : 5 841 248,25 €
- **014 – Atténuations de produits** : 2 187 990,95 €
- **65 - Autres charges de gestion courante** : 1 175 584,00 €
- **68 – Provisions pour les Grandes Inspections** : 893 157,84 €
- **043 – Dotations aux amortissements des immobilisations** : 139 342,58 €

Section d'investissement

A. Recettes sur l'exercice 2025

Les recettes réelles d'investissement d'un montant 173 302,65 € ont été constituées essentiellement par les amortissements des immobilisations de 139 342,58 €.

B. Dépenses sur l'exercice 2025

Les dépenses réalisées d'investissement présentent un montant de 781 415,02 €, décomposé par :

- Des **immobilisations incorporelles** à hauteur de 71 886,46 € : mise en place du site internet et logiciels
- Des **immobilisations corporelles** pour 579 989,81 € : les biens de reprises de la CMB (135 150,80 €), matériels industriels, vêtements professionnels, matériels informatiques et signalétique.
- Des **immobilisations en cours** pour 124 438,75€ : couverture des fosses, réhabilitation de la Cité 1, passerelle.

Au cours de cet exercice, la Régie n'a pas recouru à l'emprunt bancaire.

Le compte financier unique est validé par la DGFIP et le service financier de la Régie et est soumis à l'approbation du CA.

Proposition de Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° CA-2024-54 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

VU la délibération N° CA-2025-22 relative à l'adoption de budget supplémentaire 2025 ;

VU la délibération N° CA-2025-40 relative à l'adoption de la décision modificative du budget 2025 ;

VU le compte financier unique établi par Mme la Payeure départementale pour l'exercice 2025 de la Régie départementale du train du Montenvers, comportant le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats du paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre ;

Considérant que ce compte financier unique est en parfaite concordance avec la comptabilité administrative de la Régie départementale du train du Montenvers,

Le Conseil d'administration,

APPROUVE le compte financier unique de 2025 établi par Mme la Payeure départementale et annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'ordonnateur de la Régie départementale du Train du Montenvers à signer le compte financier unique de 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Membre du Conseil d'administration
de la Régie départementale du train du Montenvers**

**Le Président
de
la Régie départementale du train du Montenvers**

Patricia MAHUT

Daniel DEPLANTE

REGIE DEPART TRAIN MONTENVERS

Numéro SIRET : 92773305500028

POSTE COMPTABLE : 074090 P.DEP HAUTE-SAVOIE

Compte financier unique (M43)

Service public local

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique


[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 5
B	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 6
C	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 7
D1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 8
D2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 9
E	Bilan synthétique	Comptable 10
F	Compte de résultat synthétique	Comptable 11
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 12
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'exploitation	Ordonnateur 13
A1.2	Recettes d'exploitation	Ordonnateur 14
A2.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 15
A2.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 16
<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'exploitation	Comptable 17
B2	Recettes d'exploitation	Comptable 21
C1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
C2	Recettes d'investissement	Comptable 25
D1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 27
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 28
B	Compte de résultat	Comptable 33
C	Balance des comptes	Comptable 36
IV. États annexés		
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur

B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B6.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.1	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.2	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B8.3	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.4	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9.1	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

Exercice 2025
Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_18-DE



Origine des

D1.2.1 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

Ordonnateur

D1.2.2 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

Ordonnateur

V. Arrêté et signatures

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

50



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	169 600,00	15 675 152,84	15 844 752,84
	Recettes réalisées (1)	B	173 302,65	15 932 957,35	16 106 260,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 115 813,79	15 910 436,85	20 026 250,64
	Dépenses réalisées (1)	E	781 415,02	14 991 236,73	15 772 651,75
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-608 112,37	941 720,62	333 608,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 946 213,79	235 284,01	4 181 497,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 338 101,42	1 177 004,63	4 515 106,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 338 101,42	1 177 004,63	4 515 106,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	3 946 213,79		-608 112,37		3 338 101,42
Fonctionnement	235 284,01		941 720,62		1 177 004,63
TOTAL I	4 181 497,80		333 608,25		4 515 106,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 181 497,80		333 608,25		4 515 106,05



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET A

- (1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
- (2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	61,58	Dotations	4 000,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	270,14	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	118,44	Report à nouveau (1)	235,28
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	941,72
Autres immobilisations corporelles	242,07	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	630,65	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	5,10	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	697,33	Provisions réglementées	0,00
Stocks	559,85	TOTAL FONDS PROPRES	5 177,00
Créances	1 431,48	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	893,16
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	35,43
Disponibilités	6 736,23	Fournisseurs (2)	2 197,67
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	1 121,59
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 727,55	Total des dettes à court terme	3 319,25
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	3 354,68
		Comptes de régularisation	0,04
TOTAL ACTIF	9 424,88	TOTAL PASSIF	9 424,88

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	12 689,22	1 109,16
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	12 689,22	1 109,17
Traitements, salaires, charges sociales	5 675,47	659,23
Achats et charges externes	3 207,95	209,95
Participations et interventions	1 175,58	4,35
Dotations aux amortissements et provisions	1 032,50	
Autres charges	716,01	0,35
Charges courantes non financières	11 807,52	873,88
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	881,71	235,28
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	881,71	235,28
Produits exceptionnels	330,12	
Charges exceptionnelles	270,10	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	60,02	
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	941,72	235,28

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).





II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 572 651,85	3 926 451,77	557 358,60	4 483 810,37	98,06	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	6 029 611,00	5 454 316,92	386 931,33	5 841 248,25	96,88	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 500 000,00	1 988 297,19	199 693,76	2 187 990,95	87,52	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 175 584,00	77 413,10	1 098 170,90	1 175 584,00	100,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 277 846,85	11 446 478,98	2 242 154,59	13 688 633,57	95,87	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	300 000,00	270 102,74	0,00	270 102,74	90,03	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	900 000,00	893 157,84	0,00	893 157,84	99,24	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	282 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 760 436,85	12 609 739,56	2 242 154,59	14 851 894,15	94,24	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	150 000,00	139 342,58	0,00	139 342,58	92,90	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		150 000,00	139 342,58	0,00	139 342,58	92,90	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		15 910 436,85	12 749 082,14	2 242 154,59	14 991 236,73	94,22	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		15 910 436,85	12 749 082,14	2 242 154,59	14 991 236,73		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	160 000,00	725 626,89	0,00	725 626,89	453,52	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 592 986,00	14 877 212,11	0,00	14 877 212,11	101,95	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,54	0,00	0,54	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		14 752 986,00	15 602 839,54	0,00	15 602 839,54	105,76	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	248 000,00	330 117,81	0,00	330 117,81	133,11	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 000 986,00	15 932 957,35	0,00	15 932 957,35	106,21	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	674 166,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		674 166,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		15 675 152,84	15 932 957,35	0,00	15 932 957,35	101,64	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		235 284,01					
Total des recettes de la section d'exploitation		15 910 436,85	15 932 957,35	0,00	15 932 957,35		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	130 000,00	71 886,46	55,30	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 991 646,95	579 989,81	19,39	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	280 400,00	124 438,75	44,38	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 402 046,95	776 315,02	22,82	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 000,00	5 100,00	25,50	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		20 000,00	5 100,00	25,50	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 422 046,95	781 415,02	22,83	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	674 166,84	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	19 600,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		693 766,84	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 115 813,79	781 415,02	18,99	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 115 813,79	781 415,02		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b /a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	16 900,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	11 060,07	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	6 000,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d' investissement		0,00	33 960,07	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 000,00	139 342,58	92,90	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	19 600,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d' investissement		169 600,00	139 342,58	82,16	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		169 600,00	173 302,65	102,18	0,00
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		3 946 213,79			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 115 813,79	173 302,65		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
601	Achats stockés - matières premières et fournitures		242,05	242,05		
60211	Achat de carburant		34 311,92		34 311,92	
60213	Achat de lubrifiant		44 920,41		44 920,41	
60215	Achat de pièces de rechange		526 668,35		526 668,35	
60222	Produits d'entretien		10 736,90		10 736,90	
60223	Fournitures d'atelier et d'usine		191 558,88		191 558,88	
60224	Fournitures de magasin		53 261,71		53 261,71	
60225	Fournitures de bureau		1 776,51		1 776,51	
604	Achats d'études et prestations de services		15 171,75		15 171,75	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		42 195,74		42 195,74	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		398 194,46	12 391,34	385 803,12	
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		158 681,63		158 681,63	
6064	Fournitures administratives		50 209,21		50 209,21	
6066	Carburants		39,87		39,87	
6068	Autres matières et fournitures		9 018,52		9 018,52	
607	Achats de marchandises		8 556,94		8 556,94	
611	Sous-traitance générale		244 344,25		244 344,25	
6132	Locations immobilières		71 988,32		71 988,32	
6135	Locations mobilières		46 897,27		46 897,27	
6137	Redevances droits de passage et servitudes diverses		1 655,00		1 655,00	
614	Charges locatives et de copropriété		1 400,00		1 400,00	
61521	Bâtiments publics		207 233,11		207 233,11	
61528	Autres		8 950,10		8 950,10	
61551	Matériel roulant		516 999,74		516 999,74	
61558	Autres biens mobiliers		5 082,00		5 082,00	
6156	Maintenance		42 557,23	0,01	42 557,22	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6161	Multirisques		612 333,37		612 333,37	
618	Divers		1 413,00		1 413,00	
6222	Commissions et courtages sur ventes		144 219,66		144 219,66	
6226	Honoraires		134 116,61		134 116,61	
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 288,00		1 288,00	
6228	Divers		4 912,00		4 912,00	
6231	Annonces et insertions		6 059,00		6 059,00	
6236	Catalogues et imprimés		19 268,95		19 268,95	
6237	Publications		7 687,80		7 687,80	
6238	Divers		2 215,33		2 215,33	
6241	Transports sur achats		4 873,00		4 873,00	
6251	Voyages et déplacements		1 823,22		1 823,22	
6256	Missions		2 175,19		2 175,19	
6257	Réceptions		8 449,65		8 449,65	
6261	Frais d'affranchissement		2 442,17		2 442,17	
6262	Frais de télécommunications		34 140,54		34 140,54	
627	Services bancaires et assimilés		47 018,82		47 018,82	
6281	Concours divers -cotisations		2 021,68		2 021,68	
6283	Frais de nettoyage des locaux		51 328,00		51 328,00	
6288	Autres		111 841,58	111 841,58		
635111	Cotisation foncière des entreprises		53 727,00		53 727,00	
63512	Taxes foncières		26 228,00		26 228,00	
63513	Autres impôts locaux		632 799,04		632 799,04	
6358	Autres droits		2 835,00		2 835,00	
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes		416,87		416,87	
total chapitre 011	Charges à caractère général	4 572 651,85	4 608 285,35	124 474,98	4 483 810,37	88 841,48

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6411	Salaires, appointements, commissions de base		1 670 901,28	11 724,36	1 659 176,92	
6412	Congés payés		8 141,81		8 141,81	
6413	Primes et gratifications		71 183,13		71 183,13	
6414	Indemnités et avantages divers		1 200 692,42		1 200 692,42	
6451	Cotisations à l'URSSAF		1 818 722,00	106 369,00	1 712 353,00	
6452	Cotisations aux mutuelles		165 313,91	11 233,59	154 080,32	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		490 245,87	26 353,90	463 891,97	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		4 089,00		4 089,00	
6475	Médecine du travail pharmacie		6 251,56		6 251,56	
6476	Vêtements de travail		440,98		440,98	
648	Autres charges de personnel		560 947,14		560 947,14	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 029 611,00	5 996 929,10	155 680,85	5 841 248,25	188 362,75
7096	Rabais - remises - ristournes accordés sur prestations de services		2 187 990,95		2 187 990,95	
total chapitre 014	Atténuations de produits	2 500 000,00	2 187 990,95		2 187 990,95	312 009,05
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage		2 761,99		2 761,99	
6518	Autres		38 150,46		38 150,46	
6535	Formation		37 129,92		37 129,92	
6588	Autres charges diverses de gestion courante		1 097 541,63		1 097 541,63	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 175 584,00	1 175 584,00		1 175 584,00	
Total des dépenses de gestion courante		14 277 846,85	13 968 789,40	280 155,83	13 688 633,57	589 213,28
total chapitre 66	Charges financières					
6711	Pénalités sur marchés		7 575,00		7 575,00	
673	Titres annulés exercices antérieurs		262 527,74		262 527,74	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	300 000,00	270 102,74		270 102,74	29 897,26
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		893 157,84		893 157,84	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	900 000,00	893 157,84		893 157,84	6 842,16
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	282 590,00				282 590,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 760 436,85	15 132 049,98	280 155,83	14 851 894,15	908 542,70
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		139 342,58		139 342,58	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	150 000,00	139 342,58		139 342,58	10 657,42
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		150 000,00	139 342,58		139 342,58	10 657,42
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		15 910 436,85	15 271 392,56	280 155,83	14 991 236,73	919 200,12
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		15 910 436,85	15 271 392,56	280 155,83	14 991 236,73	919 200,12

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		559 849,65		559 849,65	
64198	Autres remboursements		165 777,24		165 777,24	
total chapitre 013	Atténuations de charges	160 000,00	725 626,89		725 626,89	-565 626,89
7061	Transports de voyageurs		16 482 915,76	1 953 238,09	14 529 677,67	
707	Ventes de marchandises		3 007,50		3 007,50	
7082	Commissions et courtages		37 067,70	28 261,77	8 805,93	
7083	Locations diverses		334 859,17	3 238,16	331 621,01	
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements...)		4 100,00		4 100,00	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	14 592 986,00	16 861 950,13	1 984 738,02	14 877 212,11	-284 226,11
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
7588	Autres		0,54		0,54	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante		0,54		0,54	-0,54
Total des recettes de gestion courante		14 752 986,00	17 587 577,56	1 984 738,02	15 602 839,54	-849 853,54
total chapitre 76	Produits financiers					
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		330 117,81		330 117,81	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		25 050,37	25 050,37		
total chapitre 77	Produits exceptionnels	248 000,00	355 168,18	25 050,37	330 117,81	-82 117,81
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		15 000 986,00	17 942 745,74	2 009 788,39	15 932 957,35	-931 971,35
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	674 166,84				674 166,84
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'ordre d'exploitation		674 166,84				674 166,84
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		15 675 152,84	17 942 745,74	2 009 788,39	15 932 957,35	-257 804,51
002 Résultat d'exploitation reporté		235 284,01				
Total des recettes de la section d'exploitation		15 910 436,85	17 942 745,74	2 009 788,39	15 932 957,35	-22 520,50

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2051	Concessions et droits assimilés		72 925,00	1 038,54	71 886,46	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	130 000,00	72 925,00	1 038,54	71 886,46	58 113,54
2151	Installations complexes spécialisées		11 675,20	11 675,20		
2154	Matériel industriel		162 083,80		162 083,80	
2155	Outillage industriel		60 872,14		60 872,14	
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		4 082,71	1 173,01	2 909,70	
2158	Autres		139 288,50	16 538,99	122 749,51	
21755	Outillage industriel		28 008,00	28 008,00		
21783	Matériel de bureau et matériel informatique		35 818,16	35 818,16		
2181	Installations générales agencements et aménagements divers		99 514,19	32 238,80	67 275,39	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		125 984,46	15 571,70	110 412,76	
2184	Mobilier		31 049,76		31 049,76	
2188	Autres		22 636,75		22 636,75	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 991 646,95	721 013,67	141 023,86	579 989,81	2 411 657,14
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2313	Constructions		30 489,61		30 489,61	
2315	Installations matériels et outillage techniques		720,00	720,00		
2316	Collections et oeuvres d'art		6 000,00		6 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours		113 613,75	25 664,61	87 949,14	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	280 400,00	150 823,36	26 384,61	124 438,75	155 961,25
Total des dépenses d'équipement		3 402 046,95	944 762,03	168 447,01	776 315,02	2 625 731,93
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
275	Dépôts et cautionnements versés		5 100,00		5 100,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 000,00	5 100,00		5 100,00	14 900,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		20 000,00	5 100,00		5 100,00	14 900,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 422 046,95	949 862,03	168 447,01	781 415,02	2 640 631,93
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674 166,84				674 166,84
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	19 600,00				19 600,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		693 766,84				693 766,84
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 115 813,79	949 862,03	168 447,01	781 415,02	3 334 398,77
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		4 115 813,79	949 862,03	168 447,01	781 415,02	3 334 398,77

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
2031	Frais d'études		16 900,00		16 900,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles		16 900,00		16 900,00	-16 900,00
2151	Installations complexes spécialisées		3 600,00		3 600,00	
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		2 909,70		2 909,70	
21784	Mobilier		1 136,25		1 136,25	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 414,12		3 414,12	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles		11 060,07		11 060,07	-11 060,07
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2316	Collections et oeuvres d'art		6 000,00		6 000,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours		6 000,00		6 000,00	-6 000,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement			33 960,07		33 960,07	-33 960,07
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		22 709,98		22 709,98	
28154	Matériel industriel		30 106,51		30 106,51	
28155	Outillage industriel		11 244,64		11 244,64	
28158	Autres		34 216,77		34 216,77	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28181	Installations générales agencements et aménagements divers		1 688,07		1 688,07	
28182	Matériel de transport		7 352,00		7 352,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		21 425,61		21 425,61	
28184	Mobilier		8 033,55		8 033,55	
28188	Amortissements autres		2 565,45		2 565,45	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	139 342,58		139 342,58	10 657,42
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	19 600,00				19 600,00
Total des recettes d'ordre en investissement		169 600,00	139 342,58		139 342,58	30 257,42
Total des recettes d'investissement de l'exercice		169 600,00	173 302,65		173 302,65	-3 702,65
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 946 213,79				
Total des recettes de la section d'investissement		4 115 813,79	173 302,65		173 302,65	3 942 511,14



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A	

Cet état ne contient pas d'information.



III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D				16 900,00
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	84 286,96	22 709,98	61 576,98	12 400,50
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	345 705,45	75 567,92	270 137,53	3 600,00
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	283 139,25	41 064,68	242 074,57	45 978,71
Immobilisations corporelles en cours	118 438,75		118 438,75	9 200,00
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				1 136,25
Immobilisations en cours				

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances	5 100,00		5 100,00	
TOTAL I	836 670,41	139 342,58	697 327,83	89 215,46
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	559 849,65		559 849,65	
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	935 642,49		935 642,49	685 437,20
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	495 832,86		495 832,86	315,20
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances				14 550,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 736 227,36		6 736 227,36	3 721 053,20
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	8 727 552,36		8 727 552,36	4 421 355,60
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser	3,16		3,16	0,49
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III	3,16		3,16	0,49
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	9 564 225,93	139 342,58	9 424 883,35	4 510 571,55

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	4 000 000,00	4 000 000,00
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (1)	235 284,01	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	941 720,62	235 284,01
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
TOTAL I	5 177 004,63	4 235 284,01
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	893 157,84	
TOTAL II	893 157,84	
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	35 429,25	35 429,25
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	844 672,28	195 281,24

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales	1 124 172,14	230 630,35
Autres	228 823,11	
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		28 035,24
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	23 787,00	
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes	1 097 800,10	186,00
Produits constatés d'avance		48 644,36
TOTAL III	3 354 683,88	538 206,44
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	37,00	-262 918,90
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV	37,00	-262 918,90
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9 424 883,35	4 510 571,55

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)



III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	3 007,50	12,50
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>	12 341 686,72	1 054 625,80
<i>Divers</i>	344 526,94	54 526,46
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	0,54	0,33
TOTAL I	12 689 221,70	1 109 165,09
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	8 556,94	
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	863 234,68	
Variation de stock	-559 849,65	
Autres achats et charges externes	2 896 012,84	209 950,67
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>	716 005,91	350,17
Salaires et traitements	3 334 364,18	360 874,44
Charges sociales	2 341 106,83	298 357,32
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	139 342,58	
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		



III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	893 157,84	
Autres charges	1 175 584,00	4 348,48
TOTAL II	11 807 516,15	873 881,08
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	881 705,55	235 284,01
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RÉSULTAT COURANT	881 705,55	235 284,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	330 117,81	
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Reprises sur dépréciations et provisions		

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
TOTAL V	330 117,81	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	270 102,74	
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	270 102,74	
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	60 015,07	
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	13 019 339,51	1 109 165,09
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	12 077 618,89	873 881,08
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	941 720,62	235 284,01

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		4 000 000,00						4 000 000,00		4 000 000,00
	Sous Total compte 102		4 000 000,00						4 000 000,00		4 000 000,00
	Sous Total compte 10		4 000 000,00						4 000 000,00		4 000 000,00
110	Report à nouveau solde créditeur				235 284,01				235 284,01		235 284,01
	Sous Total compte 11				235 284,01				235 284,01		235 284,01
12	Résultat exercice bénéf ou perte		235 284,01	235 284,01				235 284,01	235 284,01		
	Sous Total compte 12		235 284,01	235 284,01				235 284,01	235 284,01		
15721	Prov gros entretien gdes révisions (nb)				893 157,84				893 157,84		893 157,84
	Sous Total compte 1572				893 157,84				893 157,84		893 157,84
	Sous Total compte 157				893 157,84				893 157,84		893 157,84
	Sous Total compte 15				893 157,84				893 157,84		893 157,84
165	Dép et caution reçus		35 429,25						35 429,25		35 429,25
	Sous Total compte 16		35 429,25						35 429,25		35 429,25
	Total classe 1		4 270 713,26	235 284,01	1 128 441,85			235 284,01	5 399 155,11		5 163 871,10
2031	Frais d'études	16 900,00					16 900,00	16 900,00	16 900,00		
	Sous Total compte 203	16 900,00					16 900,00	16 900,00	16 900,00		
2051	Concessions et droits assimilés	12 400,50				72 925,00	1 038,54	85 325,50	1 038,54	84 286,96	
	Sous Total compte 205	12 400,50				72 925,00	1 038,54	85 325,50	1 038,54	84 286,96	
	Sous Total compte 20	29 300,50				72 925,00	17 938,54	102 225,50	17 938,54	84 286,96	
2151	Instal complexes spécial	3 600,00				11 675,20	15 275,20	15 275,20	15 275,20		
2154	Mat indust					162 083,80		162 083,80		162 083,80	
2155	Outillage industriel					60 872,14		60 872,14		60 872,14	
2157	Agencet amégat mat outil indust					4 082,71	4 082,71	4 082,71	4 082,71		

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres					139 288,50	16 538,99	139 288,50	16 538,99	122 749,51	
	Sous Total compte 215	3 600,00				378 002,35	35 896,90	381 602,35	35 896,90	345 705,45	
21755	Outilsage industriel					28 008,00	28 008,00	28 008,00	28 008,00		
	Sous Total compte 2175					28 008,00	28 008,00	28 008,00	28 008,00		
21783	Mat bureau mat informatique					35 818,16	35 818,16	35 818,16	35 818,16		
21784	Mobilier	1 136,25					1 136,25	1 136,25	1 136,25		
	Sous Total compte 2178	1 136,25				35 818,16	36 954,41	36 954,41	36 954,41		
	Sous Total compte 217	1 136,25				63 826,16	64 962,41	64 962,41	64 962,41		
2181	Instal gales agenct amngts divers			9 200,00		99 514,19	32 238,80	108 714,19	32 238,80	76 475,39	
2182	Mat de transport	29 408,33						29 408,33		29 408,33	
2183	Mat bureau mat informatique	14 567,92				125 984,46	18 985,82	140 552,38	18 985,82	121 566,56	
2184	Mobilier	2 002,46				31 049,76		33 052,22		33 052,22	
2188	Autres					22 636,75		22 636,75		22 636,75	
	Sous Total compte 218	45 978,71		9 200,00		279 185,16	51 224,62	334 363,87	51 224,62	283 139,25	
	Sous Total compte 21	50 714,96		9 200,00		721 013,67	152 083,93	780 928,63	152 083,93	628 844,70	
2313	Constructions					30 489,61		30 489,61		30 489,61	
2315	Instal mat outil techn					720,00	720,00	720,00	720,00		
2316	Collections et oeuvres d'art			3 000,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00	9 000,00	9 000,00		
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	9 200,00		3 000,00	12 200,00	113 613,75	25 664,61	125 813,75	37 864,61	87 949,14	
	Sous Total compte 231	9 200,00		6 000,00	15 200,00	150 823,36	32 384,61	166 023,36	47 584,61	118 438,75	
	Sous Total compte 23	9 200,00		6 000,00	15 200,00	150 823,36	32 384,61	166 023,36	47 584,61	118 438,75	
275	Dépôts et cautionnements versés					5 100,00		5 100,00		5 100,00	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 27					5 100,00		5 100,00		5 100,00	
2805	Concessions, brevets, licences, marques,						22 709,98	22 709,98			22 709,98
	Sous Total compte 280						22 709,98	22 709,98			22 709,98
28154	Mat indust						30 106,51	30 106,51			30 106,51
28155	Outillage industriel						11 244,64	11 244,64			11 244,64
28158	Autres						34 216,77	34 216,77			34 216,77
	Sous Total compte 2815						75 567,92	75 567,92			75 567,92
28181	Instal gales agencet amngts divers						1 688,07	1 688,07			1 688,07
28182	Mat de transport						7 352,00	7 352,00			7 352,00
28183	Mat bureau mat informatique						21 425,61	21 425,61			21 425,61
28184	Mobilier						8 033,55	8 033,55			8 033,55
28188	Amort autres						2 565,45	2 565,45			2 565,45
	Sous Total compte 2818						41 064,68	41 064,68			41 064,68
	Sous Total compte 281						116 632,60	116 632,60			116 632,60
	Sous Total compte 28						139 342,58	139 342,58			139 342,58
	Total classe 2	89 215,46		15 200,00	15 200,00	949 862,03	341 749,66	1 054 277,49	356 949,66	836 670,41	139 342,58
3211	Carburants			9 689,05				9 689,05		9 689,05	
3213	Lubrifiants			31 958,64				31 958,64		31 958,64	
3215	Pièces de rechange			439 841,27				439 841,27		439 841,27	
	Sous Total compte 321			481 488,96				481 488,96		481 488,96	
3222	Produits d'entretien			459,00				459,00		459,00	
3223	Fournitures d'atelier et d'usine			51 710,67				51 710,67		51 710,67	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3224	Fournitures de magasin			25 570,76				25 570,76		25 570,76	
3225	Fournitures administratives			620,26				620,26		620,26	
	Sous Total compte 322			78 360,69				78 360,69		78 360,69	
	Sous Total compte 32			559 849,65				559 849,65		559 849,65	
	Total classe 3			559 849,65				559 849,65		559 849,65	
4011	Fournisseurs		83 439,66	3 667 388,47	3 855 924,31			3 667 388,47	3 939 363,97		271 975,50
	Sous Total compte 401		83 439,66	3 667 388,47	3 855 924,31			3 667 388,47	3 939 363,97		271 975,50
4041	Fournis immob		28 035,24	1 168 568,30	1 140 533,06			1 168 568,30	1 168 568,30		
	Sous Total compte 404		28 035,24	1 168 568,30	1 140 533,06			1 168 568,30	1 168 568,30		
408	Fournis factures non parvenues		111 841,58	111 841,58	572 696,78			111 841,58	684 538,36		572 696,78
	Sous Total compte 40		223 316,48	4 947 798,35	5 569 154,15			4 947 798,35	5 792 470,63		844 672,28
411	Clients	685 437,20		16 275 022,68	16 026 133,69			16 960 459,88	16 026 133,69	934 326,19	
4161	Créances douteuses			19 393,80	18 077,50			19 393,80	18 077,50	1 316,30	
	Sous Total compte 416			19 393,80	18 077,50			19 393,80	18 077,50	1 316,30	
4197	Clients - autres avoirs			2 177 966,90	2 187 126,88			2 177 966,90	2 187 126,88		9 159,98
4198	Rrraa et autres avoirs à établir				219 663,13				219 663,13		219 663,13
	Sous Total compte 419			2 177 966,90	2 406 790,01			2 177 966,90	2 406 790,01		228 823,11
	Sous Total compte 41	685 437,20		18 472 383,38	18 451 001,20			19 157 820,58	18 451 001,20	706 819,38	
421	Personnel - rémunérations dues		9 172,58	2 811 074,89	2 936 307,67			2 811 074,89	2 945 480,25		134 405,36
425	Personnel - acomptes			3 900,00	3 900,00			3 900,00	3 900,00		
427	Personnel - oppositions			10,84	10,84			10,84	10,84		
	Sous Total compte 42		9 172,58	2 814 985,73	2 940 218,51			2 814 985,73	2 949 391,09		134 405,36
431	Sécurité sociale		102 459,00	1 736 280,00	1 818 722,00			1 736 280,00	1 921 181,00		184 901,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux		37 466,68	622 841,75	655 559,78			622 841,75	693 026,46		70 184,71
4386	Organismes soc - autres charges à payer				386 931,33				386 931,33		386 931,33
	Sous Total compte 438				386 931,33				386 931,33		386 931,33
	Sous Total compte 43		139 925,68	2 359 121,75	2 861 213,11			2 359 121,75	3 001 138,79		642 017,04
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			173 165,90	196 952,90			173 165,90	196 952,90		23 787,00
	Sous Total compte 442			173 165,90	196 952,90			173 165,90	196 952,90		23 787,00
4452	Etat - TVA intra-communautaire due			49 482,72	49 943,05			49 482,72	49 943,05		460,33
44551	Etat - TVA à décaisser		81 549,00	977 875,00	595 652,00			977 875,00	677 201,00	300 674,00	
	Sous Total compte 4455		81 549,00	977 875,00	595 652,00			977 875,00	677 201,00	300 674,00	
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations		394,50	187 568,92	115 291,50			187 568,92	115 686,00	71 882,92	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	709,70		758 335,70	335 095,46			759 045,40	335 095,46	423 949,94	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			48 141,00	48 141,00			48 141,00	48 141,00		
	Sous Total compte 4456	709,70	394,50	994 045,62	498 527,96			994 755,32	498 922,46	495 832,86	
44571	Etat - TVA collectée	16,91		1 215 387,61	1 780 524,93			1 215 404,52	1 780 524,93		565 120,41
	Sous Total compte 4457	16,91		1 215 387,61	1 780 524,93			1 215 404,52	1 780 524,93		565 120,41
	Sous Total compte 445	726,61	81 943,50	3 236 790,95	2 924 647,94			3 237 517,56	3 006 591,44	230 926,12	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			633 194,84	716 037,84			633 194,84	716 037,84		82 843,00
	Sous Total compte 44	726,61	81 943,50	4 043 151,69	3 837 638,68			4 043 878,30	3 919 582,18	124 296,12	
466	Excéd de verSEMENT		186,00	336 540,00	336 354,00			336 540,00	336 540,00		
46711	Autres comptes créditeurs			9 089,86	9 349,06			9 089,86	9 349,06		259,20
	Sous Total compte 4671			9 089,86	9 349,06			9 089,86	9 349,06		259,20

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	14 550,00		1 257 482,98	1 272 032,98			1 272 032,98	1 272 032,98		
	Sous Total compte 4672	14 550,00		1 257 482,98	1 272 032,98			1 272 032,98	1 272 032,98		
4675	Mandataires - Opérations déléguées - Rec			7 485,28	7 485,28			7 485,28	7 485,28		
	Sous Total compte 467	14 550,00		1 274 058,12	1 288 867,32			1 288 608,12	1 288 867,32		259,20
4686	Divers - charges à payer				1 097 540,90				1 097 540,90		1 097 540,90
	Sous Total compte 468				1 097 540,90				1 097 540,90		1 097 540,90
	Sous Total compte 46	14 550,00	186,00	1 610 598,12	2 722 762,22			1 625 148,12	2 722 948,22		1 097 800,10
4711	Verst des régisseurs	262 918,90		5 812 225,67	6 075 144,57			6 075 144,57	6 075 144,57		
4712	Viremts réimputés			15 954,61	15 954,61			15 954,61	15 954,61		
4713	Recettes percues avant émission titres			381 265,99	381 265,99			381 265,99	381 265,99		
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			663,14	663,14			663,14	663,14		
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			442 890,03	442 890,03			442 890,03	442 890,03		
	Sous Total compte 47141			443 553,17	443 553,17			443 553,17	443 553,17		
	Sous Total compte 4714			443 553,17	443 553,17			443 553,17	443 553,17		
4718	Autres recettes à régulariser			4 450 766,09	4 450 803,09			4 450 766,09	4 450 803,09		37,00
	Sous Total compte 471	262 918,90		11 103 765,53	11 366 721,43			11 366 684,43	11 366 721,43		37,00
4722	DACR commission carte bancaire			247,00	247,00			247,00	247,00		
4728	DACR - autres dépenses à régul			410 421,98	410 421,98			410 421,98	410 421,98		
	Sous Total compte 472			410 668,98	410 668,98			410 668,98	410 668,98		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,49		3,51	0,84			4,00	0,84	3,16	
	Sous Total compte 478	0,49		3,51	0,84			4,00	0,84	3,16	
	Sous Total compte 47	262 919,39		11 514 438,02	11 777 391,25			11 777 357,41	11 777 391,25		33,84

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
487	Produits constatés d'avance		48 644,36	48 644,36				48 644,36	48 644,36		
	Sous Total compte 48		48 644,36	48 644,36				48 644,36	48 644,36		
	Total classe 4	963 633,20	503 188,60	45 811 121,40	48 159 379,12			46 774 754,60	48 662 567,72	1 732 152,51	3 619 965,63
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			56 270,82	56 270,82			56 270,82	56 270,82		
	Sous Total compte 511			56 270,82	56 270,82			56 270,82	56 270,82		
515	Compte au trésor	3 706 053,20		17 140 528,93	14 135 354,77			20 846 582,13	14 135 354,77	6 711 227,36	
	Sous Total compte 51	3 706 053,20		17 196 799,75	14 191 625,59			20 902 852,95	14 191 625,59	6 711 227,36	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	5 000,00		4 306,27	4 306,27			9 306,27	4 306,27	5 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	10 000,00		10 000,00				20 000,00		20 000,00	
	Sous Total compte 541	15 000,00		14 306,27	4 306,27			29 306,27	4 306,27	25 000,00	
	Sous Total compte 54	15 000,00		14 306,27	4 306,27			29 306,27	4 306,27	25 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			139 342,58	139 342,58			139 342,58	139 342,58		
584	Encaissements chèques par lecture opt			7 297,32	7 297,32			7 297,32	7 297,32		
588	Autres virements internes			50 946,12	50 946,12			50 946,12	50 946,12		
	Sous Total compte 58			197 586,02	197 586,02			197 586,02	197 586,02		
	Total classe 5	3 721 053,20		17 408 692,04	14 393 517,88			21 129 745,24	14 393 517,88	6 736 227,36	
601	Achts stkés mat première-fournit					242,05	242,05	242,05	242,05		
60211	Achat de carburant					34 311,92		34 311,92		34 311,92	
60213	Achat de lubrifiant					44 920,41		44 920,41		44 920,41	
60215	Achat pièces de rechange					526 668,35		526 668,35		526 668,35	
	Sous Total compte 6021					605 900,68		605 900,68		605 900,68	
60222	Produits d'entretien					10 736,90		10 736,90		10 736,90	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60223	Fournitures d'atelier et d'usine					191 558,88		191 558,88		191 558,88	
60224	Fournitures de magasin					53 261,71		53 261,71		53 261,71	
60225	Fourniture de bureau					1 776,51		1 776,51		1 776,51	
	Sous Total compte 6022					257 334,00		257 334,00		257 334,00	
	Sous Total compte 602					863 234,68		863 234,68		863 234,68	
6032	Variat stcks autres approvisionnements						559 849,65		559 849,65		559 849,65
	Sous Total compte 603						559 849,65		559 849,65		559 849,65
604	Achts études presta serv					15 171,75		15 171,75		15 171,75	
605	Achats de matériel, équipements et trava					42 195,74		42 195,74		42 195,74	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					398 194,46	12 391,34	398 194,46	12 391,34	385 803,12	
6063	Autres fourniture entretien et petit équipt					158 681,63		158 681,63		158 681,63	
6064	Fournitures administratives					50 209,21		50 209,21		50 209,21	
6066	Carburants					39,87		39,87		39,87	
6068	Autres matières et fournitures					9 018,52		9 018,52		9 018,52	
	Sous Total compte 606					616 143,69	12 391,34	616 143,69	12 391,34	603 752,35	
607	Achts de march					8 556,94		8 556,94		8 556,94	
	Sous Total compte 60					1 545 544,85	572 483,04	1 545 544,85	572 483,04	973 061,81	
611	Sous-traitance générale					244 344,25		244 344,25		244 344,25	
6132	Locations immobilières					71 988,32		71 988,32		71 988,32	
6135	Locations mobilières					46 897,27		46 897,27		46 897,27	
6137	Redev droits passage servitude diverses					1 655,00		1 655,00		1 655,00	
	Sous Total compte 613					120 540,59		120 540,59		120 540,59	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
614	Charges locatives et de copropriété					1 400,00		1 400,00		1 400,00	
61521	Bâtiments publics					207 233,11		207 233,11		207 233,11	
61528	Autres					8 950,10		8 950,10		8 950,10	
	Sous Total compte 6152					216 183,21		216 183,21		216 183,21	
61551	Mat roulant					516 999,74		516 999,74		516 999,74	
61558	Autres biens mobiliers					5 082,00		5 082,00		5 082,00	
	Sous Total compte 6155					522 081,74		522 081,74		522 081,74	
6156	Maintenance					42 557,23	0,01	42 557,23	0,01	42 557,22	
	Sous Total compte 615					780 822,18	0,01	780 822,18	0,01	780 822,17	
6161	Multirisques					612 333,37		612 333,37		612 333,37	
	Sous Total compte 616					612 333,37		612 333,37		612 333,37	
618	Divers					1 413,00		1 413,00		1 413,00	
	Sous Total compte 61					1 760 853,39	0,01	1 760 853,39	0,01	1 760 853,38	
6222	Commissions et courtages sur ventes					144 219,66		144 219,66		144 219,66	
6226	Honoraires					134 116,61		134 116,61		134 116,61	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 288,00		1 288,00		1 288,00	
6228	Divers					4 912,00		4 912,00		4 912,00	
	Sous Total compte 622					284 536,27		284 536,27		284 536,27	
6231	Annonces et insertions					6 059,00		6 059,00		6 059,00	
6236	Catalogues et imprimés					19 268,95		19 268,95		19 268,95	
6237	Publications					7 687,80		7 687,80		7 687,80	
6238	Divers					2 215,33		2 215,33		2 215,33	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 623					35 231,08		35 231,08		35 231,08	
6241	Transports sur achats					4 873,00		4 873,00		4 873,00	
	Sous Total compte 624					4 873,00		4 873,00		4 873,00	
6251	Voyages et déplacements					1 823,22		1 823,22		1 823,22	
6256	Missions					2 175,19		2 175,19		2 175,19	
6257	Réceptions					8 449,65		8 449,65		8 449,65	
	Sous Total compte 625					12 448,06		12 448,06		12 448,06	
6261	Frais d'affranchissement					2 442,17		2 442,17		2 442,17	
6262	Frais de télécommunications					34 140,54		34 140,54		34 140,54	
	Sous Total compte 626					36 582,71		36 582,71		36 582,71	
627	Services bancaires et assimilés					47 018,82		47 018,82		47 018,82	
6281	Concours divers -cotisations					2 021,68		2 021,68		2 021,68	
6283	Frais de nettoyage des locaux					51 328,00		51 328,00		51 328,00	
6288	Autres					111 841,58	111 841,58	111 841,58	111 841,58		
	Sous Total compte 628					165 191,26	111 841,58	165 191,26	111 841,58	53 349,68	
	Sous Total compte 62					585 881,20	111 841,58	585 881,20	111 841,58	474 039,62	
635111	CFE					53 727,00		53 727,00		53 727,00	
	Sous Total compte 63511					53 727,00		53 727,00		53 727,00	
63512	Taxes foncières					26 228,00		26 228,00		26 228,00	
63513	Autres impôts locaux					632 799,04		632 799,04		632 799,04	
	Sous Total compte 6351					712 754,04		712 754,04		712 754,04	
6358	Autres droits					2 835,00		2 835,00		2 835,00	
	Sous Total compte 635					715 589,04		715 589,04		715 589,04	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					416,87		416,87		416,87	
	Sous Total compte 63					716 005,91		716 005,91		716 005,91	
6411	Salaires,appointements, commissions base					1 670 901,28	11 724,36	1 670 901,28	11 724,36	1 659 176,92	
6412	Congés payés					8 141,81		8 141,81		8 141,81	
6413	Primes et gratifications					71 183,13		71 183,13		71 183,13	
6414	Indemnités et avantages divers					1 200 692,42		1 200 692,42		1 200 692,42	
64198	Autres remboursements						165 777,24		165 777,24		165 777,24
	Sous Total compte 6419						165 777,24		165 777,24		165 777,24
	Sous Total compte 641					2 950 918,64	177 501,60	2 950 918,64	177 501,60	2 773 417,04	
6451	Cotisations à l'URSSAF					1 818 722,00	106 369,00	1 818 722,00	106 369,00	1 712 353,00	
6452	Cotisations aux mutuelles					165 313,91	11 233,59	165 313,91	11 233,59	154 080,32	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					490 245,87	26 353,90	490 245,87	26 353,90	463 891,97	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					4 089,00		4 089,00		4 089,00	
	Sous Total compte 645					2 478 370,78	143 956,49	2 478 370,78	143 956,49	2 334 414,29	
6475	Médecine du travail pharmacie					6 251,56		6 251,56		6 251,56	
6476	Vêtements travail					440,98		440,98		440,98	
	Sous Total compte 647					6 692,54		6 692,54		6 692,54	
648	Autres charges de personnel					560 947,14		560 947,14		560 947,14	
	Sous Total compte 64					5 996 929,10	321 458,09	5 996 929,10	321 458,09	5 675 471,01	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					2 761,99		2 761,99		2 761,99	
6518	Autres					38 150,46		38 150,46		38 150,46	
	Sous Total compte 651					40 912,45		40 912,45		40 912,45	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6535	Formation					37 129,92		37 129,92		37 129,92	
	Sous Total compte 653					37 129,92		37 129,92		37 129,92	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					1 097 541,63		1 097 541,63		1 097 541,63	
	Sous Total compte 658					1 097 541,63		1 097 541,63		1 097 541,63	
	Sous Total compte 65					1 175 584,00		1 175 584,00		1 175 584,00	
6711	Pénalités sur marchés					7 575,00		7 575,00		7 575,00	
	Sous Total compte 671					7 575,00		7 575,00		7 575,00	
673	Titres annulés exercices antérieurs					262 527,74		262 527,74		262 527,74	
	Sous Total compte 67					270 102,74		270 102,74		270 102,74	
6811	DA - immob corpo et incorpo					139 342,58		139 342,58		139 342,58	
6815	Dotat provisions pour risques et charges					893 157,84		893 157,84		893 157,84	
	Sous Total compte 681					1 032 500,42		1 032 500,42		1 032 500,42	
	Sous Total compte 68					1 032 500,42		1 032 500,42		1 032 500,42	
	Total classe 6					13 083 401,61	1 005 782,72	13 083 401,61	1 005 782,72	12 803 245,78	725 626,89
7061	Transports de voyageurs					1 953 238,09	16 482 915,76	1 953 238,09	16 482 915,76		14 529 677,67
	Sous Total compte 706					1 953 238,09	16 482 915,76	1 953 238,09	16 482 915,76		14 529 677,67
707	Ventes de marchandises						3 007,50		3 007,50		3 007,50
7082	Commissions et courtages					28 261,77	37 067,70	28 261,77	37 067,70		8 805,93
7083	Locations diverses					3 238,16	334 859,17	3 238,16	334 859,17		331 621,01
7088	Aut prod activ annex cessions approv						4 100,00		4 100,00		4 100,00
	Sous Total compte 708					31 499,93	376 026,87	31 499,93	376 026,87		344 526,94
7096	Rrra sur prestations de services					2 187 990,95		2 187 990,95		2 187 990,95	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 709					2 187 990,95		2 187 990,95		2 187 990,95	
	Sous Total compte 70					4 172 728,97	16 861 950,13	4 172 728,97	16 861 950,13		12 689 221,16
7588	Autres						0,54		0,54		0,54
	Sous Total compte 758						0,54		0,54		0,54
	Sous Total compte 75						0,54		0,54		0,54
7718	Autres prod except sur opé gestion						330 117,81		330 117,81		330 117,81
	Sous Total compte 771						330 117,81		330 117,81		330 117,81
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs					25 050,37	25 050,37	25 050,37	25 050,37		
	Sous Total compte 77					25 050,37	355 168,18	25 050,37	355 168,18		330 117,81
	Total classe 7					4 197 779,34	17 217 118,85	4 197 779,34	17 217 118,85	2 187 990,95	15 207 330,46
	Total général	4 773 901,86	4 773 901,86	64 030 147,10	63 696 538,85	18 231 042,98	18 564 651,23	87 035 091,94	87 035 091,94	24 856 136,66	24 856 136,66

État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_18-DE

Exercice 2025
S²LO

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 03/04/2026

Comptable(s)

Mme GAËLLE LE DOUJET DESPERTS

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 03/04/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**HORMIERE Emmanuelle (1040494353-0), Contrôleur des Finances Publiques 1ère classe****A DDFiP DE LA HAUTE-SAVOIE, le 07/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

LE DOUJET DESPERTS Gaelle (1018091115-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A HAUTE-SAVOIE, le 07/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
Séance du 6 mai 2026
N° CA-RTM-2026-19

RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Stéphane BRASSAC, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Agnès GAY, M. Éric GAZANION, Mme Patricia MAHUT, Mme Magali MUGNIER, M. Martial SADDIER, M. Lionel TARDY.		
Représentés (pouvoir)			
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE, Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. François DAVIET, Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	21	Adopté à l'unanimité	
Présents :	11	Voix "Pour"	17
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	17	Abstention	0

Exposés des motifs

L'arrêté des comptes 2025 a permis de dégager un résultat global de 1 177 004,63 € avec :

- Un excédent de 1 177 004,63 € au titre de la section d'exploitation,
- Et un excédent de 3 338 101,42 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction Budgétaire et Comptable M43 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial, et aux statuts de la Régie départementale du train du Montenvers, après constatation du résultat de la section d'exploitation au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration délibère sur l'affectation de ce résultat.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2025, soit 1 177 004,63 € à la section d'exploitation (R 002 Excédent d'exploitation reporté) ;
- Et d'inscrire l'excédent d'investissement 2025, soit 3 338 101, 42 € en section d'investissement (R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté).

Proposition de Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M43 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial en vigueur au 1er janvier 2026 ;

VU les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers ;

VU le CFU de la Régie départementale du train du Montenvers approuvés par délibération n°CA-RTM-2026-18 du 6 mai 2026 au titre de l'exercice 2025 ;

Le Conseil d'administration,

DECIDE :

- D'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2025, soit 1 177 004,63 €, en section d'exploitation (R 002 Excédent d'exploitation reporté) ,
- Et d'inscrire l'excédent d'investissement 2025, soit 3 338 101, 42 € en section d'investissement (R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté).

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Membre du Conseil d'administration
de la Régie départementale du train du Montenvers**

**Le Président
de
la Régie départementale du train du Montenvers**

Patricia MAHUT

Daniel DEPLANTE

Régie départementale du train du Montenvers

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
Séance du 6 mai 2026
N° CA-RTM-2026-20

RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Stéphane BRASSAC, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Agnès GAY, M. Éric GAZANION, Mme Patricia MAHUT, Mme Magali MUGNIER, M. Martial SADDIER, M. Lionel TARDY.		
Représentés (pouvoir)			
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE, Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. François DAVIET, Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	21	Adopté à l'unanimité	
Présents :	11	Voix "Pour"	17
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	17	Abstention	0

Exposés des motifs

Le Conseil d'administration a approuvé le budget primitif 2026 de la Régie départementale du train du Montenvers par délibération N°CA-2025-51 lors de la séance du 1^{er} décembre 2025.

Après une année d'exploitation écoulee, le budget supplémentaire présente une affectation du résultat pour les sections d'exploitation et d'investissement et un réajustement sur le budget de fonctionnement concernant uniquement la section d'exploitation.

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 par délibération N° CA-RTM-2026-18 et constaté les résultats 2025, par délibération N° CA-RTM-2026-19 lors de la même séance du 6 mai 2026, il convient d'apporter quelques ajustements à la maquette budgétaire pour l'exercice 2026.

Aussi, est-il est proposé l'approbation d'un budget supplémentaire, comportant les modifications suivantes :

Concernant la section d'exploitation : + 767 187 €

En recettes :

- Affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation 2025, soit 1 177 004,63 € à la section d'exploitation (R 002 Excédent d'exploitation reporté) ;
- Chapitre 70 : recalibrage du chiffre d'affaires annuel, compte tenu du niveau d'activité constaté au 1^{er} trimestre 2026 impacté par les intempéries : 14 796 971,00 € soit - 409 817,00 € ;

En dépenses :

- Réajustement des chapitres :
 - 012 Charges de personnel : dotation au CSE + 50 000 € ;
 - 65 Autres charges de gestion courante : report de la redevance 2025 due au Département : + 370 000,00 € ;
 - et 69 Impôts sur les bénéficiés : solde 2025 de l'impôt sur les sociétés : + 93 500,00 € ;
 - 023 : virement à la section d'investissement : + 253 687,00 € (dépense d'ordre)

Concernant la section d'investissement : + 1 091 788,42 €

En recettes :

- Inscription de l'excédent d'investissement 2025, soit 3 338 101,42 € en section d'investissement (R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté) ;
- Chapitre 16 : réajustement du besoin d'emprunt lié à une mise en place plus étalée des grands projets : aménagement global du site aval et passerelle piétonne desservant le centre-ville de Chamonix : - 2 500 000,00 € ;
- 021 : virement de la section d'exploitation : + 253 687,00 € (dépense d'ordre)

En dépenses :

- Chapitre 23 : Immobilisation en cours liées aux études relatives aux mêmes grands projets : 1 091 788,42€

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS Régie d'une collectivité locale

Numéro SIRET : 92773305500028
Poste comptable : Paierie Départementale

Budget supplémentaire relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.43(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 22

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 25

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 29

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 30

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 0% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 0% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	767 187,00	-409 817,63
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 177 004,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		767 187,00	767 187,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 091 788,42	-2 246 313,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 338 101,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 091 788,42	1 091 788,42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 858 975,42	1 858 975,42
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 919 193,00	0,00	0,00	0,00	4 919 193,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 933 802,00	0,00	50 000,00	50 000,00	5 983 802,00
014	Atténuations de produits	2 112 133,00	0,00	0,00	0,00	2 112 133,00
65	Autres charges de gestion courante	1 531 721,00	0,00	370 000,00	370 000,00	1 901 721,00
Total des dépenses de gestion des services		14 496 849,00	0,00	420 000,00	420 000,00	14 916 849,00
66	Charges financières	149 899,00	0,00	0,00	0,00	149 899,00
67	Charges spécifiques	20 400,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	481 449,00		0,00	0,00	481 449,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	205 120,00	0,00	93 500,00	93 500,00	298 620,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 353 717,00	0,00	513 500,00	513 500,00	15 867 217,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	615 361,00		253 687,00	253 687,00	869 048,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	155 419,00		0,00	0,00	155 419,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		770 780,00		253 687,00	253 687,00	1 024 467,00
TOTAL		16 124 497,00	0,00	767 187,00	767 187,00	16 891 684,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 891 684,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	506 000,00	0,00	0,00	0,00	506 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 206 789,00	0,00	-409 817,63	-409 817,63	14 796 971,37
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		15 712 789,00	0,00	-409 817,63	-409 817,63	15 302 971,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	411 708,00		0,00	0,00	411 708,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 124 497,00	0,00	-409 817,63	-409 817,63	15 714 679,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		16 124 497,00	0,00	-409 817,63	-409 817,63	15 714 679,37

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 177 004,63
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 891 684,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 024 467,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE



REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS - REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 778 160,00	0,00	0,00	0,00	3 778 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	1 091 788,42	1 091 788,42	1 591 788,42
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 578 160,00	0,00	1 091 788,42	1 091 788,42	5 669 948,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	125 847,00	0,00	0,00	0,00	125 847,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	145 847,00	0,00	0,00	0,00	145 847,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 724 007,00	0,00	1 091 788,42	1 091 788,42	5 815 795,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 724 007,00	0,00	1 091 788,42	1 091 788,42	5 815 795,42

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**5 815 795,42****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 953 227,00	0,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00	1 453 227,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 953 227,00	0,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00	1 453 227,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 953 227,00	0,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00	1 453 227,00
021	Virement de la section d'exploitation (3)	615 361,00		253 687,00	253 687,00	869 048,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	155 419,00		0,00	0,00	155 419,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	770 780,00		253 687,00	253 687,00	1 024 467,00
	TOTAL	4 724 007,00	0,00	-2 246 313,00	-2 246 313,00	2 477 694,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	3 336 101,42
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 815 795,42
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	1 024 467,00
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	370 000,00		370 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	93 500,00		93 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		253 687,00	253 687,00
Dépenses d'exploitation – Total		513 500,00	253 687,00	767 187,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**767 187,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 091 788,42	0,00	1 091 788,42
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 091 788,42	0,00	1 091 788,42

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 091 788,42**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-409 817,63		-409 817,63
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	-409 817,63	0,00	-409 817,63

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 177 004,63
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	767 187,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-2 500 000,00	0,00	-2 500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		253 687,00	253 687,00
	Recettes d'investissement – Total	-2 500 000,00	253 687,00	-2 246 313,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 338 101,42
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 091 788,42
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 919 193,00	0,00	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	4 000,00	0,00	0,00
60211	Achat de carburant	46 000,00	0,00	0,00
60213	Achat de lubrifiant	55 500,00	0,00	0,00
60215	Achat de pièces de rechange	1 031 300,00	0,00	0,00
60222	Produits d'entretien	23 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	43 800,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	459 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	30 600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	53 200,00	0,00	0,00
6066	Carburants	5 000,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	3 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	353 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	81 600,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	30 600,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	173 600,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	10 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	419 943,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	81 600,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	612 000,00	0,00	0,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	204 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	153 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	14 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	10 600,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	4 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 040,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	61 200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	51 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	102 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	28 560,00	0,00	0,00
635111	Cotisat ^o Foncière des Entreprises	152 730,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	607 120,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 933 802,00	50 000,00	50 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 750 604,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	418 263,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	153 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 477 679,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	66 912,00	50 000,00	50 000,00
648	Autres charges de personnel	67 344,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	2 112 133,00	0,00	0,00
7096	RRR sur prestations de services	2 112 133,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 531 721,00	370 000,00	370 000,00
6518	Autres	51 000,00	0,00	0,00
6552	Subventions d'équipement versées	1 480 721,00	370 000,00	370 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		14 496 849,00	420 000,00	420 000,00
66	Charges financières (8)	149 899,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires, opérat ^o financement	149 899,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 400,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 400,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat^o (9)	481 449,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat ^o	481 449,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	205 120,00	93 500,00	93 500,00
6951	Impôts sur les bénéfices	205 120,00	93 500,00	93 500,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		15 353 717,00	513 500,00	513 500,00
023	Virement à la section d'investissement	615 361,00	253 687,00	253 687,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	155 419,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	155 419,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		770 780,00	253 687,00	253 687,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		770 780,00	253 687,00	253 687,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 124 497,00	767 187,00	767 187,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	767 187,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	506 000,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	306 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	200 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 206 789,00	-409 817,63	-409 817,63
7061	Transport de voyageur	14 861 663,00	-409 817,63	-409 817,63
7083	Locations diverses	345 126,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		15 712 789,00	-409 817,63	-409 817,63
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	411 708,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	411 708,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		16 124 497,00	-409 817,63	-409 817,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 124 497,00	-409 817,63	-409 817,63

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 177 004,63
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	767 187,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	300 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	300 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 778 160,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	3 778 160,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	500 000,00	1 091 788,42	1 091 788,42
2313	Constructions	0,00	1 091 788,42	1 091 788,42
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 578 160,00	1 091 788,42	1 091 788,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	125 847,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	125 847,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		145 847,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 724 007,00	1 091 788,42	1 091 788,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 724 007,00	1 091 788,42	1 091 788,42

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 091 788,42
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 953 227,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00
1641	Emprunts en euros	3 953 227,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 953 227,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 953 227,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	615 361,00	253 687,00	253 687,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	155 419,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	105 419,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		770 780,00	253 687,00	253 687,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		770 780,00	253 687,00	253 687,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 724 007,00	-2 246 313,00	-2 246 313,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 338 101,42
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 091 788,42
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026



ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS - REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS - BS - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
					0,00									
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Jun 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026



ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

S²LOW

ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	3 338 101,42	3 338 101,42	3 338 101,42
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 338 101,42	3 338 101,42	3 338 101,42

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 338 101,42	3 338 101,42	3 338 101,42
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	3 338 101,42	3 338 101,42	3 338 101,42

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	125 847,00	0,00	0,00	125 847,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	770 780,00	253 687,00	253 687,00	1 024 467,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	644 933,00	253 687,00	253 687,00	898 620,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 125 847,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		125 847,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	125 847,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 770 780,00	253 687,00	VI 253 687,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		770 780,00	253 687,00	253 687,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	105 419,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	615 361,00	253 687,00	253 687,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00	
Administrateur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Assistante Commerciale	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Assistante de Direction	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Chef Exploitation	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Comptable	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable Administratif et Financier	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable Commercial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable Informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable RH	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	37,00	37,00	
Agent Exploitation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00	
Agent de Voie	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Assistante Caisses	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Conducteur de train	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00	
Directeur d'Exploitation	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Electricien	C	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00	
Hotesse de Caisses	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Mécanicien	C	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00	
Responsable Atelier	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable Voie et Batiment	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable de Caisses	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable de Gare	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	
Responsable de voie	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Responsable Electrique	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026



ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	46,00	46,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Administrateur	A	ADM		0,00	A	CDI Directeur de la Régie
Agent Exploitation	C	TECH		0,00	A	CDI Agent Exploitation
Agent de Voie	C	TECH		0,00	A	CDI Agent de voie
Assistante Caisses	B	TECH		0,00	A	CDI Assistante de Caisses
Assistante Commerciale	C	ADM		0,00	A	CDI Assistante Commerciale
Assistante de Direction	C	ADM		0,00	A	CDI Assistante de Direction
Chef Exploitation	A	ADM		0,00	A	CDI Chef Exploitation
Comptable	B	ADM		0,00	A	CDI Comptable
Conducteur de train	C	TECH		0,00	A	CDI Conducteur de train
Directeur d'Exploitation	A	TECH		0,00	A	CDI Directeur d'Exploitation
Electricien	C	TECH		0,00	A	CDI Electricien
Hotesse de Caisses	C	TECH		0,00	A	CDI Hotesse de Caisses
Mécanicien	C	TECH		0,00	A	CDI Mécanicien
Responsable Administratif et Financier	A	ADM		0,00	A	CDI Responsable Administratif et Financier
Responsable Atelier	B	TECH		0,00	A	CDI Responsable Atelier
Responsable Commercial	A	ADM		0,00	A	CDI Responsable Commercial
Responsable Informatique	A	ADM		0,00	A	CDI Responsable Informatique
Responsable RH	A	ADM		0,00	A	CDI Responsable RH
Responsable Voie et Batiment	B	TECH		0,00	A	CDI Responsable Voie et Batiment
Responsable de Caisses	B	TECH		0,00	A	CDI Responsable de Caisses
Responsable de Gare	C	TECH		0,00	A	CDI Responsable de Gare
Responsable de voie	C	TECH		0,00	A	CDI Responsable de Voie
Responsable Electrique	B	TECH		0,00	A	CDI Responsable Electrique
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Agent Exploitation	C	TECH		0,00	A	CDD Agent Exploitation
Agent de Voie	C	TECH		0,00	A	CDD Agent de voie
Assistante RH	C	ADM		0,00	A	CDD Assistante RH
Conducteur de train	C	TECH		0,00	A	CDD Conducteur de train
Hotesse de Caisses	C	TECH		0,00	A	CDD Hotesse de Caisses
Responsable de Gare	C	TECH		0,00	A	CDD Responsable de Gare
TOTAL GENERAL				0,00		

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

S²LOW

ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.
332-24-2 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-11 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Avance temporaire d'un emploi.
332-8-1 : Emplois réservés pour les personnes handicapées.
332-8-2 : Emplois réservés pour les fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-3 : Justifié par l'absence des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-4 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-5 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-6 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-8 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 326, L. 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
Attachés principaux	A	0	0,00
Directeur territorial	A	0	0,00
Attachés	A	0	0,00
Adjoint administratif principal	A	0	0,00
TOTAL GENERAL	A	0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par Le Président,

A Annecy le 06/05/2026

Le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire

A Annecy, le 06/05/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

M. BRASSAC Stephane	<i>Stéphane BRASSAC</i>
M. DAVIET François	
M. DEPLANTE Daniel	<i>Daniel DEPLANTE</i>
M. GAZANION Eric	<i>ÉRIC GAZANION</i>
M. MAS Jean Philippe	
M. SADDIER Martial	
M. SAGUEZ Fabien	
M. TARDY Lionel	
Mme ATHANASE Cathy	
Mme DONZEL-GONET Marie Louise	<i>Marie-Louise DONZEL-GONET</i>
Mme DULIEGE Fabienne	<i>Fabienne DULIEGE</i>
Mme FAVRE Marie Christine	<i>MARIE-CHRISTINE FAVRE</i>
Mme GAUBERT Marion	
Mme GAY Agnès	<i>AGNES GAY</i>
Mme GRANDJACQUES Claire	
Mme JANIN Christine	
Mme LHULLIER Myriam	
Mme MAHUT Patricia	<i>Patricia MAHUT</i>
Mme MAURIS Odile	
Mme METRAL Marie Antoinette	

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_20-DE



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D

Mme MUGNIER Magali	<i>MAGALI MUGNIER</i>
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/05/2026, et de la publication le 22/05/2026

A Annecy, le

Daniel DEPLANTE

✓ Certifié par yousign

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
Séance du 6 mai 2026
N° CA-RTM-2026-21

RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE RTM ET RTMB

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Stéphane BRASSAC, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Agnès GAY, M. Éric GAZANION, Mme Patricia MAHUT, Mme Magali MUGNIER, M. Martial SADDIER, M. Lionel TARDY.		
Représentés (pouvoir)			
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE, Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. François DAVIET, Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	21	Adopté à l'unanimité	
Présents :	11	Voix "Pour"	17
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	17	Abstention	0

Exposés des motifs

Dans le cadre de la mutualisation des moyens La Régie Départementale du Train du Montenvers (RTM) et la Régie Départementale du Tramway du Mont-Blanc (TMB), il est apparu opportun de formaliser les conditions dans lesquelles les deux régies peuvent partager leurs locaux pour la tenue de leurs réunions institutionnelles et de travail.

Cette mise à disposition de locaux à titre gratuit est destinée à permettre la tenue des réunions de direction et de travail, des instances représentatives du personnel (CSE, réunions syndicales) ainsi que les séances des Conseils d'administration.

La convention précise les modalités pratiques de réservation, les obligations respectives des parties en matière d'utilisation et de restitution des locaux, ainsi que le régime applicable en matière de responsabilité et d'assurance. Elle est conclue pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an, avec possibilité de résiliation anticipée sous préavis de trois mois.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la RTM et la RTMB, telle qu'elle est jointe à la présente délibération, et à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Proposition de Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers adoptés le 12 janvier 2026 par le Conseil Départemental ;

VU la convention établie ;

VU l'exposé des motifs ;

Le Conseil d'administration,

APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition joint ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Membre du Conseil d'administration
de la Régie départementale du train du Montenvers**

**Le Président
de
la Régie départementale du train du Montenvers**

Patricia MAHUT

Daniel DEPLANTE

RÉGIE DÉPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

1 avenue d'Albigny, Hôtel du Département, 74000 Annecy
SIRET : 927 733 055 00010

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX

Entre :

La Régie Départementale du Train du Montenvers (ci-après « RTM »),

Régie départementale créée par le Département de la Haute-Savoie, dont le siège social est situé 1 avenue d'Albigny, Hôtel du Département, 74000 Annecy, immatriculée sous le numéro SIRET 927 733 055 00010, représentée par M. Daniel DÉPLANTE, en sa qualité de Président, ci-après désignée « le Prêteur »,

Et :

La Régie Départementale du Tramway du Mont-Blanc (ci-après « RTMB »),

Régie départementale créée par le Département de la Haute-Savoie, dont le siège social est situé 1 avenue d'Albigny, Hôtel du Département, 74000 Annecy, immatriculée sous le numéro SIRET 101 732 808 00015, représentée par M. Martial SADDIER, en sa qualité de Président, ci-après désignée « l'Emprunteur »,

Ci-après collectivement dénommées « les Parties »,

1. PRÉAMBULE

La Régie Départementale du Train du Montenvers et la Régie Départementale du Tramway du Mont-Blanc sont toutes deux des régies départementales relevant du Département de la Haute-Savoie, chargées respectivement de l'exploitation du Train du Montenvers et du Tramway du Mont-Blanc, deux infrastructures ferroviaires de montagne au cœur de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Dans le cadre de la mutualisation de leurs moyens et de la bonne organisation de leurs activités respectives, les Parties conviennent de mettre en place les conditions d'un partage de leurs locaux afin de faciliter la tenue de leurs réunions institutionnelles (réunions de direction, instances représentatives du personnel, conseils d'administration) et de travail.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition à titre entièrement gratuit.

Il a donc été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prêteur met à disposition de l'Emprunteur, à titre entièrement gratuit, tout ou partie de ses locaux (salles de réunion, bureaux, espaces communs, équipements associés) pour les besoins suivants :

- La tenue de réunions de direction et de travail ;

- La tenue de réunions des instances représentatives du personnel (CSE, réunions syndicales, etc.) ;
- La tenue des séances du Conseil d'administration de l'Emprunteur ;
- Toute autre réunion institutionnelle nécessaire au bon fonctionnement de l'Emprunteur.

Article 2 – Locaux concernés

Les locaux mis à disposition sont situés au siège de la Régie Départementale du Train du Montenvers : 35 place du Mont-Blanc, 74400 Chamonix-Mont-Blanc.

Les espaces susceptibles d'être utilisés par l'Emprunteur comprennent notamment les salles de réunion disponibles, les espaces communs et, le cas échéant, des bureaux ponctuellement disponibles. La liste précise des locaux et leur capacité d'accueil font l'objet d'un accord préalable entre les Directeurs des deux entités au moment de chaque demande de mise à disposition.

L'utilisation des équipements disponibles (vidéoprojecteur, matériel audiovisuel, connexion internet, mobilier) est incluse dans la mise à disposition, dans la limite des disponibilités.

Article 3 – Modalités de réservation et d'organisation

L'Emprunteur adresse sa demande de mise à disposition auprès du Directeur du Prêteur (ou de son représentant désigné), par courrier électronique ou tout autre moyen convenu entre les Parties, en précisant :

- La date et les horaires souhaités ;
- Le type de réunion et le nombre de participants ;
- Les équipements nécessaires.

Le Prêteur confirme la disponibilité des locaux dans un délai raisonnable et, en cas d'indisponibilité, propose une alternative compatible avec les contraintes de l'Emprunteur dans la mesure du possible.

L'accès aux locaux est organisé selon les règles internes de sécurité et de gestion du Prêteur, auxquelles l'Emprunteur s'engage à se conformer.

Article 4 – Gratuité de la mise à disposition

La mise à disposition des locaux visée à la présente convention est consentie à titre entièrement gratuit, sans contrepartie financière d'aucune nature entre les Parties.

Cette gratuité est justifiée par la proximité institutionnelle des deux régies départementales, leur appartenance commune au Département de la Haute-Savoie, et la logique de mutualisation des moyens qui préside à leur organisation. La réciprocité des mises à disposition, garantie par les stipulations parallèles de la convention conclue dans le sens inverse, constitue l'équilibre global du dispositif.

Aucune facturation de charges, de fluides, ni de frais d'entretien liés aux mises à disposition ponctuelles ne pourra être exigée de l'Emprunteur au titre de la présente convention.

Article 5 – Obligations de l'Emprunteur

L'Emprunteur s'engage à :

- Utiliser les locaux et équipements avec soin et dans le respect de leur destination ;
- Restituer les locaux dans l'état où ils lui ont été remis, rangés et nettoyés, à l'issue de chaque utilisation ;
- Informer sans délai le Prêteur de tout dommage ou dégradation constatée lors de l'utilisation ;
- Respecter les consignes de sécurité, le règlement intérieur du Prêteur et toute instruction donnée par son personnel ;
- Ne pas sous-louer ou céder à des tiers le bénéfice de la mise à disposition.

Article 6 – Obligations du Prêteur

Le Prêteur s'engage à :

- Mettre à disposition des locaux propres, conformes aux normes d'accessibilité et de sécurité applicables ;
- Informer l'Emprunteur de toute indisponibilité prévisible dans les meilleurs délais ;
- Assurer les conditions d'accueil nécessaires (accès au bâtiment, remise des clés ou badges le cas échéant) ;
- Ne pas perturber le déroulement des réunions de l'Emprunteur.

Article 7 – Assurances et responsabilités

Chacune des Parties demeure responsable des dommages causés par ses propres agents ou participants aux réunions organisées en son nom. L'Emprunteur veille à ce que ses participants soient couverts par la police d'assurance de son entité pour l'ensemble des activités exercées dans les locaux du Prêteur.

Le Prêteur ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'effets personnels ou de matériels appartenant à l'Emprunteur ou à ses participants.

En cas de dégradation des locaux ou équipements imputable à l'Emprunteur ou à ses participants, les frais de remise en état seront à la charge de l'Emprunteur, sur présentation de justificatifs.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de dix (10) ans à compter de sa date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins trois (3) mois avant l'échéance.

Article 9 – Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8, la présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une des Parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, non régularisé dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, la convention pourra être résiliée de plein droit sans délai supplémentaire.

Article 10 – Révision

Les Parties s'engagent à se rencontrer au moins une fois par an pour faire le bilan de la mise en œuvre de la présente convention et, le cas échéant, en adapter les modalités pratiques d'un commun accord par voie d'avenant.

Article 11 – Litiges

En cas de différend entre les Parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par l'une d'elles.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis au Tribunal administratif compétent.

Article 12 – Notifications

Toute notification prévue par la présente convention doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de lecture aux coordonnées ci-après :

Pour le Prêteur – RTM :

Régie Départementale du Train du Montnivers

Délibération n°CA-RTM-2026-21

Registre des délibérations du CA du 6 mai 2026

À l'attention du Président, Monsieur Daniel DÉPLANTE
35 place du Mont-Blanc, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

Pour l'Emprunteur – RTMB :

Régie Départementale du Tramway du Mont-Blanc
À l'attention du Président, Monsieur Martial SADDIER,
Avenue de la Gare, 74190 Saint-Gervais-les-Bains

Article 13 – Dispositions générales

La présente convention est soumise au droit français. Elle annule et remplace tout accord antérieur entre les Parties portant sur le même objet.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est déclarée nulle ou non-écrite, les autres stipulations demeureront en vigueur entre les Parties.

La présente convention ne peut être cédée, en tout ou en partie, par l'une des Parties sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

2. SIGNATURES

Fait à Chamonix-Mont-Blanc,
le,
en deux (2) exemplaires originaux.

Pour le Prêteur

La Régie Départementale du
Train du Montnvers
M. Daniel DÉPLANTE
Président

Signature :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pour l'Emprunteur

La Régie Départementale du
Tramway du Mont-Blanc
M. Martial SADDIER
Président

Signature :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
Séance du 6 mai 2026
N° CA-RTM-2026-22

RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT

OBJET : OUVERTURE D'UNE AOT – COMMERCE AMBULANT, TYPE « PETIT CAFE MOBILE »

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Stéphane BRASSAC, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Agnès GAY, M. Éric GAZANION, Mme Patricia MAHUT, Mme Magali MUGNIER, M. Martial SADDIER, M. Lionel TARDY.		
Représentés (pouvoir)			
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE, Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. François DAVIET, Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	21	Adopté à l'unanimité	
Présents :	11	Voix "Pour"	17
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	17	Abstention	0

Exposés des motifs

Pour mémoire, le Café Alpin occupait jusqu'à présent l'emplacement situé devant la gare du Montenvers en vertu d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Cette convention étant arrivée à son terme, il convient de procéder à l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour un commerce de type « petit café mobile ».

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y habilitant. De ce fait, l'ouverture de cette AOT permettra ainsi de maintenir une offre de restauration légère et de boissons chaudes et softs à destination des usagers et visiteurs empruntant le train à crémaillère du Montenvers, dans des conditions juridiques conformes au droit domanial en vigueur.

L'autorisation d'occupation temporaire est accordée à titre précaire et révocable, pour une durée déterminée, en contrepartie du versement d'une redevance tenant compte des avantages procurés à son titulaire. Elle ne confère aucun droit réel permanent sur le domaine public et peut être retirée à tout moment dans l'intérêt du service.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur les conditions de cette AOT.

Proposition de Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers adoptés le 12 janvier 2026 par le Conseil Départemental ;

VU les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis de l'AOT en annexe ;

VU l'exposé des motifs ;

Le Conseil d'administration,

APPROUVE l'ouverture d'une autorisation d'occupation temporaire ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Membre du Conseil d'administration
de la Régie départementale du train du Montenvers**

**Le Président
de
la Régie départementale du train du Montenvers**

Patricia MAHUT

Daniel DEPLANTE

DOCUMENT 1

RÉGIE DÉPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

35 Place de la Mer de Glace — 74400 Chamonix-Mont-Blanc

AVIS DE PUBLICITÉ — OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Autorisation d'Occupation Temporaire — Commerce mobile (café / boissons chaudes)

Article 1 — Objet de l'avis

La Régie Départementale du Train du Montenvers (ci-après « la Régie »), gestionnaire du domaine public du parvis de la Gare du Montenvers à Chamonix-Mont-Blanc, informe toute personne physique ou morale intéressée de son intention d'autoriser l'occupation d'un emplacement sur ce domaine public en vue de l'exploitation d'un commerce mobile de type café / boissons chaudes.

Conformément à l'article L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, le présent avis a pour objet de permettre à tout candidat potentiellement intéressé de se manifester avant la délivrance du titre d'occupation.

Article 2 — Description de l'emplacement

- Lieu : Parvis de la Gare du Train du Montenvers — 74400 Chamonix-Mont-Blanc
- Superficie indicative : 10 m² environ
- Nature de l'occupation : stationnement d'un commerce mobile sans ancrage au sol (véhicule ou équipement mobile type Piaggio Ape ou équivalent)
- Type d'activité autorisée : vente de boissons chaudes et froides — petite confiserie — vente possible de produits du concessionnaire de la Régie (cf. cahier des charges)

Article 3 — Conditions d'occupation

- Démarrage de l'occupation : 1er juin 2026
- Durée initiale : 1 an (jusqu'au 31 mai 2027)
- Renouvellements possibles : 2 renouvellements d'un an maximum, sous réserve de bonne exécution et après décision de la Régie
- Durée totale maximale : 3 ans
- Redevance d'occupation (loyer) : à proposer librement par le candidat, composée d'une part fixe mensuelle (loyer) et d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires
- L'autorisation est personnelle, précaire et révocable

Article 4 — Activité et restrictions

L'occupant est autorisé à exercer exclusivement les activités suivantes :

- Vente de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, infusions...)
- Vente de boissons froides non alcoolisées
- Vente de petits articles de confiserie emballés individuellement : bonbons, barres chocolatées, chocolats, chewing-gums et produits similaires

- Vente de produits du concessionnaire de la Régie dans les conditions données au cahier des charges

Restrictions impératives :

- La vente de boissons alcoolisées est INTERDITE, sauf présentation d'une licence ou autorisation légalement requise en cours de validité ET autorisation préalable écrite du Directeur de la Régie, M. Victor MÉNORET, ou de son représentant
- La vente de nourriture préparée ou de restauration (chaude ou froide) est INTERDITE, à l'exception des articles de confiserie emballés listés ci-dessus
- L'occupant devra remettre à la Régie l'Annexe 1 (tableau des produits : désignation, prix TTC, origine des cafés) avant tout démarrage d'activité

Article 5 — Pièces à fournir par les candidats

- Le dossier de candidature complété disponible à l'adresse suivante : <https://www.montenverstrain.com/aot/>
- Le dossier est également disponible par courriel, sur demande (voir article 8 ci-après) merci de bien préciser AOT commerce mobile dans votre message
- Extrait K-bis ou justificatif d'immatriculation au RNE de moins de 3 mois
- Copie de la carte d'identité ou du passeport du signataire / exploitant
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire de l'exploitant et/ou du signataire (moins de 3 mois)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité et l'occupation du domaine public
- Copie de toute licence ou autorisation de débit de boissons le cas échéant
- Annexe 1 — Tableau des produits proposés (désignation, prix TTC, origine des cafés)
- Proposition financière : montant de la redevance d'occupation fixe mensuelle (loyer), taux de redevance variable sur chiffre d'affaires, et taux de marge brute HT proposé sur les produits du concessionnaire
- Tout document justifiant de l'expérience dans l'exploitation d'un commerce mobile

Article 6 — Critères d'attribution

En cas de candidatures multiples, la Régie sélectionnera le candidat retenu sur la base des critères suivants :

Critère	Pondération
Complétude et qualité du dossier de candidature	30 %
Qualité et diversité de l'offre commerciale (Annexe 1)	25 %
Attractivité de la proposition financière (redevance d'occupation fixe + variable + taux de marge concessionnaire)	20 %
Expérience dans l'exploitation d'un commerce mobile	15 %
Engagements en matière d'hygiène et d'environnement	10 %

Article 7 — Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier complet, sous pli fermé avec la mention « Candidature AOT — Commerce mobile Montenvers », par les moyens suivants :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_22-DE



- Par courrier recommandé avec accusé de réception : Régie Départementale du Train du Montenvers — 35 Place de la Mer de Glace — 74400 Chamonix-Mont-Blanc
- Ou par remise en main propre contre récépissé à la Régie (9h-12h / 14h-17h) 2^{ème} étage du bâtiment de la gare (adresse ci-dessus).

Date limite de dépôt des candidatures : 6 mai 2026 à 12h

Article 8 — Contact et renseignements

- Régie Départementale du Train du Montenvers
- 35 Place de la Mer de Glace — 74400 Chamonix-Mont-Blanc
- Contact : Mr le Directeur – accueil@montenverstrain.com

Fait à Chamonix-Mont-Blanc, le 23/04/2026

Le Directeur de la Régie

M. Victor MÉNORET

DOCUMENT 2

RÉGIE DÉPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

35 Place de la Mer de Glace — 74400 Chamonix-Mont-Blanc

CAHIER DES CHARGES

Autorisation d'Occupation Temporaire — Commerce mobile — Parvis Gare du Montenvers

Article 1 — Objet et contexte

Le présent cahier des charges définit les conditions et obligations auxquelles est soumis tout candidat à l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public géré par la Régie Départementale du Train du Montenvers, en vue de l'exploitation d'un commerce mobile de type café / boissons chaudes sur le parvis de la Gare du Montenvers.

La Régie est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au sens de l'article L.2221-10 du CGCT, gestionnaire du domaine public du site depuis le 1er novembre 2024.

Article 2 — Emplacement et surface

- Localisation : Parvis de la Gare du Train du Montenvers, 74400 Chamonix-Mont-Blanc
- Surface mise à disposition : environ 10 m²
- L'emplacement précis est arrêté par la Régie et peut être modifié en cours de convention selon les besoins opérationnels
- Aucune emprise au sol fixe, ancrage ou construction n'est autorisé(e)

Article 3 — Durée et renouvellements

- Date de démarrage : 1er juin 2026
- Durée initiale : 1 an (du 1er juin 2026 au 31 mai 2027)
- Renouvellements : 2 renouvellements d'un an possibles, sur décision expresse de la Régie, après évaluation de la bonne exécution de la convention
- Durée totale maximale : 3 ans (jusqu'au 31 mai 2029)
- La reconduction n'est pas automatique : l'occupant doit formuler une demande écrite au moins 2 mois avant l'échéance

Article 4 — Nature de l'activité autorisée

L'occupant est autorisé à exercer exclusivement les activités suivantes :

- Vente de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, infusions...)
- Vente de boissons froides non alcoolisées
- Vente de petits articles de confiserie emballés individuellement : bonbons, barres chocolatées, chocolats, chewing-gums et produits similaires
- Vente de produits du concessionnaire de la Régie, dans les conditions définies à l'Article 6 ci-après

Sont expressément INTERDITS :

- La vente de boissons alcoolisées, sauf présentation d'une licence de débit de boissons ou autorisation légalement requise en cours de validité ET autorisation préalable écrite du Directeur de la Régie, M. Victor MÉNORET, ou de son représentant
- La vente de tout produit alimentaire de restauration chaude ou froide, à l'exception des articles de confiserie emballés susvisés
- Tout autre type de commerce non prévu au présent cahier des charges

Article 5 — Tableau des produits (Annexe 1)

Avant tout démarrage d'activité, l'occupant est tenu de remettre à la Régie l'Annexe 1 à la convention, comprenant le tableau de l'ensemble des produits proposés à la vente. Ce tableau est signé par les deux parties et fait partie intégrante du contrat.

Il doit comprendre pour chaque produit :

- La désignation du produit
- Le prix de vente TTC en euros
- L'origine du café (pays / torréfacteur), le cas échéant

Toute modification de l'offre en cours de convention doit faire l'objet d'un avenant à l'Annexe 1, communiqué par écrit à la Régie et approuvé avant toute mise en vente.

Article 6 — Vente de produits du concessionnaire de la Régie

La Régie pourra proposer à l'Occupant de commercialiser, dans le cadre de son activité mobile, des produits issus du concessionnaire de la Régie (chocolats, confiseries, souvenirs alimentaires ou tout autre produit que la Régie jugerait opportun de distribuer via ce canal).

La vente de ces produits s'effectue selon les modalités suivantes :

- L'Occupant achète les produits concernés auprès de la Régie ou de son concessionnaire désigné, et les revend en son nom et pour son compte (modèle achat-revente)
- La TVA applicable à ces opérations d'achat-revente reste intégralement à la charge de l'Occupant, en sa qualité de délégué commercial indépendant
- Dans son dossier de candidature, le candidat devra indiquer le taux de marge brute HT qu'il entend appliquer sur la vente de ces produits. Ce taux constitue l'un des critères d'appréciation de la candidature
- Les produits concernés, leurs prix d'achat et leurs conditions de mise à disposition feront l'objet d'un accord écrit distinct ou d'un avenant à la convention
- L'Occupant s'engage à respecter les prix de vente conseillés communiqués par la Régie pour ces produits, sauf accord contraire exprès écrit

Article 7 — Redevance d'occupation (loyer)

- Redevance d'occupation fixe mensuelle (loyer) : montant à proposer librement par le candidat, en euros HT par mois d'exploitation effective
- Redevance variable : taux à proposer librement par le candidat, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires TTC réalisé, calculé en fin de période sur la base des documents comptables de l'Occupant
- Caution : chèque de caution de 300 € remis à la signature, restitué en fin de dernière période d'exploitation sous réserve du respect de l'ensemble des obligations contractuelles
- Un titre de recette est émis par la Régie pour chaque appel de redevance d'occupation

Article 8 — Pièces constitutives du dossier de candidature

Pièces éliminatoires — tout dossier incomplet sera écarté :

- Convention-type complétée et signée par le candidat
- Extrait K-bis ou justificatif d'immatriculation au RNE (moins de 3 mois)
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire de l'exploitant et/ou du signataire (moins de 3 mois) — tout casier non vierge entraîne l'exclusion automatique du candidat
- Copie de la pièce d'identité du signataire
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité et l'occupation du domaine public
- Annexe 1 — Tableau des produits proposés (désignation, prix TTC, origine des cafés)
- Copie de la licence de débit de boissons le cas échéant
- Proposition financière complète : montant de la redevance d'occupation fixe mensuelle (loyer), taux de redevance variable sur CA, et taux de marge brute HT proposé sur les produits du concessionnaire

Pièces appréciées positivement (non éliminatoires) :

- Tout document attestant d'une expérience préalable dans l'exploitation d'un commerce mobile
- Références ou attestations de précédentes occupations de domaine public
- Tout engagement volontaire en matière de développement durable ou de qualité des produits

Article 9 — Obligations de l'occupant

- Informer la Régie des horaires d'exploitation et de toute modification
- Maintenir l'emplacement et ses abords (20 m) en parfait état de propreté
- Se conformer à toutes les réglementations applicables (hygiène, sécurité, droit du travail, commerce ambulant...)
- Disposer en permanence d'un extincteur sur l'unité mobile et préserver les voies d'accès pompiers
- Ne procéder à aucun ancrage au sol, construction ou installation fixe
- Interdiction de tout contenant en verre
- Interdiction de toute sous-location ou cession de l'autorisation
- Souscrire et maintenir à jour toutes les assurances nécessaires
- Mettre en place un système de suivi du chiffre d'affaires par point de vente
- Informer la Régie de tout incident ou non-conformité dans les 48 heures

Article 10 — Hygiène et sécurité alimentaire

L'occupant est soumis au règlement européen n° 852/2004 du 29 avril 2004 et aux arrêtés du 21 décembre 2009 et du 8 octobre 2013 relatifs aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail alimentaire. Il s'engage à respecter l'ensemble des obligations en matière d'hygiène personnelle, de conservation des denrées, de traçabilité et de formation du personnel.

Article 11 — Critères de sélection et attribution

En cas de candidatures multiples, la Régie procédera à une sélection selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Complétude et qualité du dossier de candidature	30 %

Qualité et diversité de l'offre commerciale (Annexe 1)	25 %
Attractivité de la proposition financière (redevance d'occupation fixe + variable + taux de marge concessionnaire)	20 %
Expérience dans l'exploitation d'un commerce mobile	15 %
Engagements en matière d'hygiène et d'environnement	10 %

La Régie se réserve le droit de ne donner suite à aucune candidature si aucun dossier ne satisfait aux exigences du présent cahier des charges. La décision d'attribution est prise par le Directeur de la Régie, M. Victor MÉNORET, et notifiée par écrit à chaque candidat.

Article 12 — Annexes

- Annexe 1 : Tableau des produits proposés à la vente (désignation, prix TTC, origine du café) — à compléter et signer avant tout démarrage d'activité
- Annexe 2 : Le présent cahier des charges

Fait à Chamonix-Mont-Blanc, le 23/04/2026

Le Directeur de la Régie

M. Victor MÉNORET

DOCUMENT 3

RÉGIE DÉPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

35 Place de la Mer de Glace — 74400 Chamonix-Mont-Blanc

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Commerce mobile — Parvis Gare du Montenvers — À compléter par le candidat

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

D'UNE PART :

La Régie Départementale du Train du Montenvers, dont le siège est sis au 35 Place de la Mer de Glace, 74400 Chamonix-Mont-Blanc, représentée par son Président, M. Daniel DÉPLANTE,
Ci-après dénommée « la Régie »,

D'AUTRE PART :

Le candidat occupant (à compléter) :

Raison sociale ou nom / prénom : _____

Forme juridique : _____

Numéro SIRET / immatriculation RNE : _____

Siège social / adresse : _____

Représenté(e) par (nom, prénom, qualité) : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Ci-après dénommé(e) « l'Occupant »,

VU ET CONSIDÉRANT

Vu l'article L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avis de publicité publié par la Régie le 23/04/2026 ;
Vu le cahier des charges (Document 2) annexé à la présente convention ;

Article 1 — Objet

Par la présente convention, la Régie autorise l'Occupant à occuper à titre précaire et révocable une emprise du domaine public du parvis de la Gare du Train du Montenvers pour y exploiter un commerce mobile de type café / boissons chaudes, dans les conditions définies ci-après et dans le cahier des charges.

Article 2 — Désignation de l'emplacement

L'emplacement mis à disposition est situé sur le parvis de la Gare du Train du Montenvers, d'une superficie d'environ 10 m². Sa localisation précise est arrêtée par la Régie et peut être modifiée en cours de convention pour des raisons opérationnelles, sans ouvrir droit à indemnisation.

Type d'équipement mobile (véhicule, remorque, chariot...) :

Dimensions approximatives (L x l) : _____

Article 3 — Durée et renouvellements

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 1er juin 2026, soit jusqu'au 31 mai 2027.

Elle peut être renouvelée deux (2) fois par période d'un an, par décision expresse écrite de la Régie, à la demande de l'Occupant formulée au moins deux mois avant l'échéance, sous réserve de bonne exécution des obligations du présent contrat.

La durée totale maximale, renouvellements inclus, ne peut excéder trois (3) ans. La présente convention ne peut faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Article 4 — Activité autorisée et restrictions

L'Occupant est autorisé à exercer exclusivement les activités suivantes :

- Vente de boissons chaudes (café, thé, chocolat, infusions...)
- Vente de boissons froides non alcoolisées
- Vente de petits articles de confiserie emballés individuellement : bonbons, barres chocolatées, chocolats, chewing-gums et produits similaires
- Vente de produits du concessionnaire de la Régie, dans les conditions définies à l'Article 6 ci-après

Restrictions impératives :

- La vente de boissons alcoolisées est formellement INTERDITE, sauf présentation d'une licence ou autorisation légalement requise en cours de validité ET autorisation préalable écrite du Directeur de la Régie, M. Victor MÉNORET, ou de son représentant
- La vente de nourriture préparée ou de restauration (chaude ou froide) est formellement INTERDITE, à l'exception des articles de confiserie emballés listés ci-dessus
- Tout produit en contenant en verre est interdit

Article 5 — Tableau des produits (Annexe 1)

L'Occupant s'engage à remettre à la Régie, avant tout démarrage d'activité, l'Annexe 1 à la présente convention, comprenant le tableau des produits proposés à la vente avec pour chaque produit sa

désignation, son prix de vente TTC et l'origine du café le cas échéant. Ce tableau est signé par les deux parties et fait partie intégrante du présent contrat.

Toute modification de l'offre en cours de convention doit faire l'objet d'un avenant à l'Annexe 1, approuvé par écrit par la Régie avant toute mise en vente.

Article 6 — Vente de produits du concessionnaire de la Régie

La Régie pourra proposer à l'Occupant de commercialiser, dans le cadre de son activité mobile, des produits issus du concessionnaire de la Régie (chocolats, confiseries, souvenirs alimentaires ou tout autre produit que la Régie jugerait opportun de distribuer via ce canal).

La vente de ces produits s'effectue selon les modalités suivantes :

- L'Occupant achète les produits concernés auprès de la Régie ou de son concessionnaire désigné, et les revend en son nom et pour son compte (modèle achat-revente)
- La TVA applicable à ces opérations d'achat-revente reste intégralement à la charge de l'Occupant, en sa qualité de délégataire commercial indépendant
- L'Occupant indique ci-après le taux de marge brute HT qu'il propose d'appliquer sur la vente de ces produits
- Les produits concernés, leurs prix d'achat et leurs conditions de mise à disposition feront l'objet d'un accord écrit distinct ou d'un avenant à la présente convention
- L'Occupant s'engage à respecter les prix de vente conseillés communiqués par la Régie, sauf accord contraire exprès écrit

Taux de marge brute HT proposé sur les produits du concessionnaire (%) :

Article 7 — Redevance d'occupation (loyer)

7.1 — Redevance d'occupation fixe mensuelle (loyer)

Redevance d'occupation fixe mensuelle (loyer) proposée en € HT par mois d'exploitation :

Cette redevance d'occupation est versée au 1er jour de chaque mois d'exploitation. Un titre de recette est émis par la Régie.

7.2 — Redevance variable sur chiffre d'affaires

Taux de redevance variable proposé (% du CA TTC) :

Ce montant est calculé en fin de période sur la base des documents comptables fournis par l'Occupant, lequel s'engage à mettre en place un système de suivi du chiffre d'affaires par point de vente.

7.3 — Caution

L'Occupant remet à la signature des présentes un chèque de caution de 300 €, restitué en fin de dernière période d'exploitation sous réserve du respect de l'ensemble des obligations contractuelles.

Article 8 — Obligations de l'Occupant

- Informer la Régie des horaires d'exploitation et de toute modification
- Maintenir l'emplacement et ses abords (20 m) en parfait état de propreté
- Se conformer à toutes les réglementations applicables (hygiène, sécurité alimentaire, droit du travail, commerce ambulant...)

- Disposer en permanence d'un extincteur sur l'unité mobile et préserver les voies d'accès pompiers
- Ne procéder à aucun ancrage au sol, installation fixe ou construction
- Souscrire et maintenir à jour toutes les assurances nécessaires et en fournir les attestations à la Régie
- Ne pas céder, sous-louer ou transférer la présente autorisation
- Informer la Régie de tout incident, non-conformité ou changement de situation dans les 48 heures

Article 9 — Hygiène et sécurité alimentaire

L'Occupant est soumis au règlement européen n° 852/2004 du 29 avril 2004 et aux arrêtés du 21 décembre 2009 et du 8 octobre 2013. Il s'engage à respecter l'ensemble des obligations en matière d'hygiène personnelle, de conservation des denrées, de traçabilité et de formation du personnel.

Article 10 — Assurances

Compagnie d'assurance : _____

Numéro de contrat : _____

Date d'échéance : _____

L'Occupant s'engage à fournir chaque année une attestation d'assurance à jour avant le démarrage de chaque période d'exploitation.

Article 11 — Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'une semaine. En cas de manquement grave aux obligations du présent contrat ou du cahier des charges, la Régie se réserve le droit de résilier sans délai ni indemnisation.

Article 12 — Pièces jointes au dossier de candidature

Le candidat certifie joindre au présent dossier les pièces suivantes :

- Extrait K-bis ou justificatif d'immatriculation RNE (moins de 3 mois)
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire de l'exploitant / signataire (moins de 3 mois)
- Copie de la pièce d'identité du signataire
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Copie de la licence de débit de boissons (le cas échéant)
- Annexe 1 — Tableau des produits (désignation, prix TTC, origine des cafés) — signé

Article 13 — Annexes

- Annexe 1 : Tableau des produits proposés à la vente — à compléter, dater et signer par l'Occupant avant tout démarrage d'activité
- Annexe 2 : Cahier des charges (Document 2)

Le candidat soussigné certifie l'exactitude des informations fournies et s'engage à respecter l'ensemble des conditions du présent contrat, du cahier des charges et de ses annexes.

Pour la Régie Départementale du Train du Montenvers

Le Président

M. Daniel DÉPLANTE

À Chamonix-Mont-Blanc, le _____

Signature :

Pour l'Occupant

Nom et qualité du signataire :

À _____, le _____

Signature et cachet :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026



ID : 074-927733055-20260602-CA_RTM_2026_22-DE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
 Séance du 6 mai 2026
 N° CA-RTM-2026-23**

RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT

OBJET : GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU SERVICE PUBLIC DU TRAIN DU MONTENVERS AU PROFIT DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Stéphane BRASSAC, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Agnès GAY, M. Éric GAZANION, Mme Patricia MAHUT, Mme Magali MUGNIER, M. Martial SADDIER, M. Lionel TARDY.		
Représentés (pouvoir)			
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Fabienne DULIEGE, Mme Odile MAURIS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE Mme Marie-Antoinette METRAL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Agnès GAY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. François DAVIET, Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	21	Adopté à l'unanimité	
Présents :	11	Voix "Pour"	17
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	17	Abstention	0

Exposés des motifs

Il est rappelé la réponse du Ministère de l'Intérieur publiée le 06/09/2018, au JO du Sénat ministérielle précisant les conditions à remplir pour octroyer la gratuité d'un service public de remontées mécaniques : « l'article L. 342-13 du code du tourisme qualifie les remontées mécaniques de service public à caractère industriel et commercial. Or, conformément aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, les services publics industriels ou commerciaux « doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Cette qualification implique que le service doit tirer ses ressources de redevances perçues auprès des seuls usagers. Le contribuable ne saurait en supporter le prix, en tout ou partie. La gratuité pour l'accès à un service public industriel et commercial revêt donc un caractère exceptionnel et est subordonnée au principe d'égalité des usagers devant le service public.

Les règles de bonne gestion du service public des remontées mécaniques impliquent que la gratuité ne soit accordée qu'aux professionnels intervenant sur le domaine skiable pour assurer l'exercice de leurs fonctions (entretien et fonctionnement des remontées mécaniques et des pistes, sécurité, secours, entraînement sportif dans un cadre militaire, etc.), ou **pour des événements ponctuels de promotion ou d'animation de la station, contribuant à sa renommée**. La gratuité doit être décidée par l'autorité délégante par voie de délibération, et faire l'objet de conventions avec les organismes bénéficiaires pour circonscrire les conditions d'usage gratuit du domaine skiable.

»

Le Comité des Œuvres sociales des personnels du Département de la Haute-Savoie a émis le souhait d'organiser une sortie collective sur le site du Montenvers dont la date sera le 7 juin 2026 (date arrêtée à ce jour).

Cette visite permettant aux adhérents du COS74 de découvrir l'activité de la Régie du Montenvers, dont le conseil départemental de la Haute-Savoie est la structure de tutelle, elle revêt un intérêt pour la Régie de faire connaître son fonctionnement aux collaborateurs.

Il est proposé au conseil d'administration de laisser au Président de la Régie la capacité à déployer cette gratuité et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Proposition de Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2023-0737 du 09 octobre 2023 optant pour la reprise en gestion directe du service public du train du Montenvers ;

VU les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers adoptés le 12 janvier 2026 par le Conseil Départemental ;

VU l'exposé des motifs ;

Le Conseil d'administration,

APPROUVE le principe d'une gratuité exceptionnelle attribuée au profit du COS74 et de ses adhérents lors de la visite prévue le 7 juin 2026 ;

AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette gratuité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Membre du Conseil d'administration
de la Régie départementale du train du Montenvers**

**Le Président
de
la Régie départementale du train du Montenvers**

Patricia MAHUT

Daniel DEPLANTE

Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Daniel DEPLANTE, Président de la Régie départementale
du train du Montenvers

Rédaction : Services de la Régie

Publié le 2 juin 2026

Impression : Services du Département

Contact : Régie départementale du train du Montenvers

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex

admin@montenverstrain.com